



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORRÈZE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°19-2020-044

PUBLIÉ LE 19 MAI 2020

Sommaire

Direction départementale des finances publiques de la Corrèze

19-2020-05-11-003 - Délégation de la responsable du SIP de Tulle en matière de contentieux et gracieux fiscal (4 pages) Page 3

Direction départementale des territoires / Direction

19-2020-05-14-001 - Arrêté préfectoral portant dérogation à titre temporaire à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes de PTAC exploités par le Syndicat du Puy des Fourches-Vézère (4 pages) Page 8

Direction départementale des territoires / Service de la Planification et du Logement

19-2020-05-13-001 - Arrêté portant résiliation de la convention APL n°674 (2 pages) Page 13

Direction départementale d'incendie et de secours

19-2020-01-30-003 - Arrêté n°2020-03-portant sur la liste départementale d'aptitude opérationnelle des personnels de lutte contre les risques chimiques et biologiques (2 pages) Page 16

19-2020-05-14-002 - Arrêté n°2020-04 portant inscription sur la liste départementale des médecins assurant la permanence de la chefferie santé (1 page) Page 19

19-2020-05-14-003 - Arrêté n°2020-05- portant inscription sur la liste départementale d'aptitude opérationnelle des personnels scaphandriers autonomes légers (2 pages) Page 21

19-2020-05-14-004 - Arrêté n°2020-06-portant inscription sur la liste départementale d'aptitude opérationnelle des personnels nageurs sauveteurs aquatiques (2 pages) Page 24

DREAL Nouvelle Aquitaine

19-2020-05-05-004 - Travaux remplacement vannes vidange de fond MAREGES (5 pages) Page 27

Préfecture / Direction de la citoyenneté, de la réglementation et des collectivités locales / Bureau de la réglementation et des élections

19-2020-05-05-002 - Arrêté portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire de la sarl Pompes Funèbres Soulier à Brive (2 pages) Page 33

19-2020-05-05-003 - Habilitation dans le domaine funéraire de la Sasu Pompes Funèbres Treille à Seilhac (2 pages) Page 36

Préfecture / Direction de la citoyenneté, de la réglementation et des collectivités locales / Bureau de la réglementation et des élections

19-2020-05-15-001 - Arrêté accordant une dérogation temporaire à la règle du repos dominical - Ets Colas Sud Ouest (2 pages) Page 39

Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau de l'environnement et du cadre de vie

19-2020-05-06-001 - ARRETE PREFECTORAL FRAYERES (64 pages) Page 42

Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau de la coordination administrative interministérielle

19-2020-01-20-005 - Décision du 20 janvier 2020 prononçant le Décision de déclassement du domaine public ferroviaire d'un terrain sis lieudit La Tuillière sur la commune de AYEN, parcelle cadastrée A 568 (2 pages) Page 107

Direction départementale des finances publiques de la
Corrèze

19-2020-05-11-003

Délégation de la responsable du SIP de Tulle en matière de
contentieux et gracieux fiscal

**Direction départementale des finances publiques
de la Corrèze
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE TULLE**

Cité administrative – Place Martial Brigouleix - BP 314
19011 TULLE CEDEX

DELEGATION DE SIGNATURE DE LA RESPONSABLE DU SIP DE TULLE

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers de TULLE

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L 257A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Ludovic CÉRÉ**, inspecteur des finances publiques, adjoint à la responsable du service des impôts des particuliers de TULLE, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant,

4°) au nom et sous la responsabilité de la comptable soussignée,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 30 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

(agents exerçant des missions d'assiette)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ALTIER Karine	CHAUZEIX Marie-Pierre	DARUT Dominique
DESSEAUX Anne-Marie	DUMEE Laurence	FAUVET Nicolas
SAULLE Fabienne		

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

CERVERA Caroline	CHABANIER Bernadette	COSSAUNE Céline
DEWITTE Pascale	MASSIAS Véronique	PAILLASSE Florence
SUDRIE Marie- Béatrice	VIEILLEFOND Audrey	

Article 3

(agents exerçant des missions de recouvrement)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

2°) les décisions d'annulation relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses et d'annulation	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé	Limite des actes relatifs au recouvrement
ALTIER Karine	Contrôleuse	2 000 €	6 mois	5 000 €	5 000 €
FAUVET Nicolas	Contrôleur	2 000 €	6 mois	5 000 €	5 000 €
ARTIGUES Laurent	Agent	1 000 €	3 mois	3 000 €	3 000 €
BOISSAVIT Alexandra	Agente	1 000 €	3 mois	3 000 €	3 000 €
GRANDCOIN Karène	Agente	1 000 €	3 mois	3 000 €	3 000 €
MASSIAS Véronique	Agente	1 000 €	3 mois	3 000 €	3 000 €
RABIER Daphné	Agente	1 000 €	3 mois	3 000 €	3 000 €

Article 4

En cas d'erreur manifeste commise par le contribuable lors de l'établissement de sa déclaration ou par le service lors de l'intégration d'une déclaration dans le système d'informations de l'administration, l'inspecteur ou les contrôleurs des finances publiques mentionnés aux articles 1^{er} à 3 peuvent prononcer le dégrèvement contentieux correspondant, quel qu'en soit le montant, y compris lorsque celui-ci excède le plafond de leur délégation.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de la soussignée, les agents des finances publiques désignés ci-après peuvent signer l'ensemble des décisions dans les conditions et limites de la propre délégation de signature du responsable :

CÉRÉ Ludovic	Inspecteur des finances publiques
--------------	-----------------------------------

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Corrèze.

A TULLE, le 11 mai 2020

La comptable, responsable de service des impôts
des particuliers de TULLE,



Françoise ODRU, Inspectrice principale des finances
publiques

Direction départementale des territoires / Direction

19-2020-05-14-001

Arrêté préfectoral portant dérogation à titre temporaire à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes de PTAC exploités par le Syndicat du Puy des Fourches-Vézère

PRÉFET DE LA CORRÈZE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant dérogation à titre temporaire à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes de PTAC exploités par le Syndicat du Puy des Fourches-Vézère

Le préfet de la Corrèze ,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2215-1 ;
- Vu** le code de la défense, notamment son article R 1311-7 ;
- Vu** le code de la route, notamment son article R. 411-18 ;
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
- Vu** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée de modernisation de la sécurité civile ;
- VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du 9 mai 2018 portant nomination de M. Frédéric VEAU, en qualité de préfet de la Corrèze ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 portant création des directions départementales interministérielles ;
- Vu** l'arrêté n°INTA2008191A du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur du 26 mars 2020 portant nomination de Mme Marion SAADÉ, directrice départementale des territoires de la Corrèze ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°19-2020-04-03-001 du 3 avril 2020 donnant délégation de signature à Mme Marion SAADÉ chargée d'exercer les fonctions de directrice départementale des territoires de la Corrèze ;
- Vu** l'arrêté n°19-2020-04-06-018 du 6 avril 2020 portant subdélégation de signature à M. Bruno NOAILHAC ;
- Vu** l'arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif à l'interdiction aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD ») ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes et notamment son article 5 ;
- Vu** la demande présentée le 11/05/2020 par le Syndicat du Puy des Fourches-Vézère ;
- Considérant** que la circulation des véhicules exploités par l'entreprise susvisée est d'assurer le transport de marchandises pour répondre à des besoins indispensables ou urgents à la suite d'un évènement imprévu tel qu'une rupture de canalisation d'eau ;



cité administrative Jean Montalat, place Martial Brigouleix – BP 314 – 19011 Tulle cedex – Tél. : 05.55.21.80.26
heures d'ouverture au public de la DDT : 9h00 -12h00 / 13h30-16h30
heures d'ouverture de la cité administrative : 8h00 – 18h00
www.correze.gouv.fr

rubrique : /Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/Direction-departementale-des-territoires-DDT

DDI
des services
de l'État à vos côtés

<http://twitter.com/Prefet19>

Sur proposition de la directrice départementale des territoires de la Corrèze ;

A R R E T E

Article 1^{er} -

Le véhicule exploité par le Syndicat du Puy des Fourches-Vézère domicilié 11 A, rue de la Brégeade – 19700 Seilhac (le cas échéant : liste des véhicules en annexe au présent arrêté), est autorisé à circuler en dérogation à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes.

Article 2 -

Cette dérogation concerne le transport de marchandises pour répondre à des besoins indispensables ou urgents à la suite d'un évènement imprévu tel qu'une rupture de canalisation d'eau, les week-end et jours fériés sur le département de la Corrèze. Elle est effectuée conformément à l'article 5-II-1° de l'arrêté du 2 mars 2015 et à sa circulaire d'application du 4 août 2015. Elle est valable du 14/05/2020 au 13/05/2021.

Article 3 -

Le responsable du véhicule doit pouvoir justifier, en cas de contrôle auprès des agents de l'autorité compétente, de la conformité du transport effectué au regard des dispositions de la présente dérogation. Une copie du présent arrêté et de son annexe, doit se trouver à bord du véhicule.

Article 4 -

Le délai de recours est de 2 mois à compter de la date de notification du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application télerecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 -

Le secrétaire général de la préfecture de la Corrèze et la directrice départementale des territoires de la Corrèze sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur.

Fait à Tulle, le 14 mai 2020

Pour le préfet et par délégation,
Pour la directrice départementale et par
subdélégation,
Le chef de la mission éducation et
sécurité routières,


Bruno NOAILHAC

ANNEXE À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Article R. 411-18 du Code de la route
Article 5 de l'arrêté interministériel du 2 mars 2015

Dérogation préfectorale à titre temporaire aux interdictions de circulations générales et complémentaires prévues par les articles 1 et 2 de l'arrêté interministériel du 2 mars 2015

MOTIF ET NATURE DU TRANSPORT : transport de marchandises pour répondre à des besoins indispensables ou urgents à la suite d'un événement imprévu tel qu'une rupture de canalisation d'eau, les week-end et jours fériés sur le département de la Corrèze. Elle est effectuée conformément à l'article 5-II-1° de l'arrêté du 2 mars 2015 et à sa circulaire d'application du 4 août 2015.

DÉROGATION A TITRE TEMPORAIRE VALABLE du 14/05/2020 au 13/05/2021.

DÉPARTEMENT DE DÉPART	DÉPARTEMENT DE RETOUR
Corrèze (19)	Corrèze (19)

VÉHICULES CONCERNÉS *(le cas échéant)*

TYPE	MARQUE	PTAC / PTR	N°IMMATRICULATION
Camion	IVECO		DD-508-PQ

Une copie de l'arrêté préfectoral et son annexe doivent se trouver à bord du véhicule et pouvoir être présentés aux agents chargés du contrôle.

Direction départementale des territoires / Service de la
Planification et du Logement

19-2020-05-13-001

Arrêté portant résiliation de la convention APL n°674

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Direction départementale des territoires
de la Corrèze

Arrêté portant résiliation de la convention APL N° 19/3/08.1992/80.429/1/674
concernant deux logements locatifs sociaux situés 11 rue du Touron à Laguenne (19150)

Le préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.352-3 et L.353-12 fixant les modalités de résiliation unilatérale prononcées par l'Etat ;

Vu le décret du 9 mai 2018 portant nomination de M. Frédéric VEAU, en qualité de préfet de la Corrèze ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 portant création des directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2020 portant nomination de M^{me} Marion SAADE, directrice départementale des territoires de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2020-04-03-001 du 3 avril 2020 donnant délégation de signature à M^{me} Marion SAADE directrice départementale des territoires de la Corrèze ;

Vu la convention n° 19/3/08.1992/80.429/1/674 signée le 3 août 1992, publiée et enregistrée à la Conservation des Hypothèques de Tulle le 21 septembre 1992 vol 1992P n° 3786, entre le ministre chargé de la construction et de l'habitation représenté par le préfet, et M. Jean-Luc Jacquement demeurant 25 rue des Roseaux 44120 Vertoux,

Monsieur est né le 13 novembre 1960 à Laguenne (19150),
Monsieur est de nationalité française,
résident au sens de la réglementation fiscale.

Vu le courriel en date du 12 mars 2020 de M. Jean-Luc Jacquement, demandant la résiliation de ladite convention APL, pour vente des deux logements situés 11 rue du Touron à Laguenne (19150) ceux-ci vendus libre ;

Considérant la date d'expiration au 30 juin 2002 dépassée, et les logements libres ;

Sur proposition de la directrice départementale des territoires de la Corrèze ;

Arrête



cit  administrative Jean Montalat, place Martial Brigouleix – BP 314 – 19011 Tulle cedex – T l. : 05.55.21.80.26

heures d'ouverture au public de la DDT : 9h00 -12h00 / 13h30-16h30

heures d'ouverture de la cit  administrative : 8h00 – 18h00

www.correze.gouv.fr

rubrique : /Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/Direction-departementale-des-territoires-DDT

DDI
des services    vos c t s
de l'Etat

<http://twitter.com/Prefet19>

Article 1^{er} - La convention n° 19/3/08.1992/80.429/1/674 signée le 21 septembre 1992 est résiliée par l'État, en application de l'article L.353-12 du code de la construction et de l'habitation, à la date de publication du présent arrêté au service de la Publicité foncière de Tulle.

Article 2 - Désignation de l'immeuble

Maison d'habitation située à Laguenne (19150) comprenant :

- une 1^{ère} entrée située côte de la Reine à Laguenne (19150), cadastré section AD n°102 d'une contenance de 00a 98ca,

une 2^{ième} entrée située 11 rue du Touron à Laguenne (19150), cadastré section AD n°104 d'une contenance de 00a 79ca.

Article 3 - Origine de propriété

L'immeuble appartient à M. Jean-Luc Jacquement pour l'avoir acquis par acte notarié établi par Maître Pierre Ramisse, le 8 mars 1983 et publié à la Conservation des Hypothèques de Tulle le 9 mai 1983 volume 4522 n°13.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au Service de la Publicité Foncière de Tulle et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze et notifié à M. Jean-Luc Jacquement.

Article 5 - Les frais de publication du présent arrêté au fichier immobilier seront à la charge du bailleur.

Article 6 - Le présent arrêté sera notifié à la caisse d'allocation familiale et à la mutualité sociale agricole de la Corrèze.

Article 7 - Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa notification / publication, d'un recours gracieux auprès du préfet de la Corrèze ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 8 - la directrice départementale des territoires de la Corrèze est chargée, de l'application du présent arrêté.

Tulle, le **13 MAI 2020**

Pour le préfet et par délégation,
la directrice départementale des
territoires


Marion SAADÉ

2

Direction départementale d'incendie et de secours

19-2020-01-30-003

Arrêté n°2020-03-portant sur la liste départementale
d'aptitude opérationnelle des personnels de lutte contre les
risques chimiques et biologiques



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Service Opérations CTA/CODIS

20-026

ARRÊTÉ N° 2020-03

portant inscription sur la liste départementale d'aptitude opérationnelle
des personnels de lutte contre les risques chimiques et biologiques

**Le préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le guide national de référence relatif à la formation des personnels aux risques chimiques et biologiques en application de l'article R. 1424-52 du code général des collectivités territoriales et de l'arrêté du 23 mars 2006,

VU l'avis du conseiller technique départemental,

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Corrèze,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Les personnels dont les noms suivent sont déclarés aptes et sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle des personnels de lutte contre les risques chimiques et biologiques du département de la Corrèze.

Conseiller Technique Départemental (RCH4) : - ROCHE Jean-François

Conseiller Risques Biologiques : - HEREIL Agnès

Chef de la CMIC (RCH3) :
- GOSSE GARDET Luc
- MAS Sylvain
- PACHERIE Pascal
- SOUBRANE Bernard

Chefs d'équipe intervention (RCH2 et GOC de l'emploi de tronc commun de chef d'équipe) :

- AIDANS Edouard
- BLANCKAERT Cédric
- BOSREDON Frédéric
- BRISSON Laurent
- BRUCY Hervé
- COLY Mickaël
- DELFAU Virginie
- DELMAS Francis
- DIMARTINO Didier
- LACROIX Alexandre
- LACROIX Guillaume
- LEBRAUD Jean-François
- MADELAINE Grégory
- MESTRE Cyril
- MICOURAUD Laurent
- MOLINIER Martial
- SISTI Jean-François
- TERRIBLE Antoine
- WILLIAMS David

Chefs d'équipe reconnaissance (RCH1 et GOC de l'emploi de tronc commun chef d'équipe) :

- BEAUNE Thierry
- BORIE Julien
- CELERIER Jean-Philippe
- DAUZIER Régis
- DEMATHIEU Laurent
- DUFOUR Thomas
- RAFFAILLAC Emmanuel
- SAIGNE Hervé
- SALAGNAC Jean-Marc
- VINEL Mathieu

ARTICLE 2 : L'arrêté du 19 aout 2019 portant inscription sur la liste départementale d'aptitude opérationnelle des personnels de lutte contre les risques chimiques et biologiques est abrogé.

ARTICLE 3 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Corrèze est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tulle, 30 JAN, 2020

Le préfet,

Pour le Préfet
et par délégation
Le Directeur de Cabinet

Venceslas BUBENICEK

Direction départementale d'incendie et de secours

19-2020-05-14-002

Arrêté n°2020-04 portant inscription sur la liste
départementale des médecins assurant la permanence de la
chefferie santé



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Service Opérations CTA/CODIS

20-110

ARRÊTÉ N° 20-04

portant inscription sur la liste départementale
des médecins assurant la permanence de la chefferie santé

**Le préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le guide national de référence relatif à la formation des personnels aux risques chimiques et biologiques en application de l'article R. 1424-52 du code général des collectivités territoriales et de l'arrêté du 23 mars 2006,

VU l'avis du médecin-chef par intérim,

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Corrèze,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Les personnels dont les noms suivent sont déclarés aptes et sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle des médecins assurant la permanence de la chefferie santé du département de la Corrèze :

- Médecin lieutenant-colonel Jean-Marc JACOB
- Médecin lieutenant-colonel Jean-Michel, Vianney TAUDIN
- Médecin capitaine Cyril MOESCH

ARTICLE 3 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Corrèze est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tulle, 14 MAI 2020

Le préfet,

Pour le Préfet
et par délégation
Le Directeur de Cabinet

Direction départementale d'incendie et de secours

19-2020-05-14-003

Arrêté n°2020-05- portant inscription sur la liste
départementale d'aptitude opérationnelle des personnels
scaphandriers autonomes légers



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Service Opérations CTA/CODIS

ARRÊTÉ N° 20-05

portant inscription sur la liste départementale d'aptitude opérationnelle
des personnels scaphandriers autonomes légers

Le préfet de la Corrèze,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le référentiel emplois, activités, compétences « Intervention, Secours et Sécurité en Milieu Aquatique et Hyperbare » en application de l'arrêté du 31 juillet 2014

VU l'avis du conseiller technique départemental,

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Corrèze,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Les personnels dont les noms suivent sont déclarés aptes et sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle des personnels scaphandriers autonomes légers (SAL) du département de la Corrèze.

NOM - PRENOM	EMPLOI	HABILITATION
FEUGEAS Ghislain	Conseiller technique départemental (SAL3)	60 mètres
BENNE Jean-Maurice	Chef d'unité (SAL2)	60 mètres
CHAVANEL Laurent	Chef d'unité (SAL2)	60 mètres
GAUTHIER Frédéric	Chef d'unité (SAL2)	60 mètres
THERON Alban	Chef d'unité (SAL2)	60 mètres

NOM - PRENOM	EMPLOI	HABILITATION
BOULANGER Alexandre	Equipier (SAL1)	50 mètres
FELTZ Olivier	Equipier (SAL1)	50 mètres
GAILLARD Jean	Equipier (SAL1)	50 mètres
GAUTHIER Julien	Equipier (SAL1)	50 mètres
LADEGAILLERIE Bruno	Equipier (SAL1)	50 mètres
LE MOUEL Jérôme	Equipier (SAL1)	50 mètres
LE MOUEL Yann	Equipier (SAL1)	50 mètres
LEYMARIE Laurent	Equipier (SAL1)	50 mètres
ROQUES Benjamin	Equipier (SAL1)	50 mètres
SANCHEZ Benoît	Equipier (SAL1)	50 mètres
YUNG BUISSON Théo	Equipier (SAL1)	50 mètres
GAUCHER Clément	Equipier (SAL1)	30 mètres

ARTICLE 2 : L'arrêté du 14 octobre 2019 portant inscription sur la liste départementale d'aptitude opérationnelle des personnels plongeurs est abrogé.

ARTICLE 3 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Corrèze est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tulle, le 14 MAI 2020

Le préfet,

Pour le Préfet
et par délégation
Le Directeur de Cabinet

Venceslas BUBENICEK

Direction départementale d'incendie et de secours

19-2020-05-14-004

Arrêté n°2020-06-portant inscription sur la liste
départementale d'aptitude opérationnelle des personnels
nageurs sauveteurs aquatiques



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Service Opérations CTA/CODIS

ARRÊTÉ N° 20 - 06

portant inscription sur la liste départementale d'aptitude opérationnelle
des personnels nageurs sauveteurs aquatiques

Le préfet de la Corrèze,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le guide national de référence sauvetage aquatique fixé par arrêté du
7 novembre 2002,

VU l'avis du conseiller technique départemental,

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours de la
Corrèze,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Les personnels dont les noms suivent sont déclarés aptes et sont inscrits
sur la liste d'aptitude opérationnelle des personnels nageurs sauveteurs aquatiques du
département de la Corrèze.

NOM - PRENOM	Sauveteur aquatique	Activité complémentaire Sauvetage en eaux intérieures vives
BENNE Jean-Maurice	SAV 1	Apte
BOULANGER Alexandre	SAV 1	Apte
CHAVANEL Laurent	SAV 1	Apte
COMMAGNAC Patrick	SAV 1	Apte

NOM - PRENOM	Sauveteur aquatique	Activité complémentaire Sauvetage en eaux intérieures vives
FELTZ Olivier	SAV 1	Apte
FEUGEAS Ghislain	SAV 1	Apte
GAILLARD Jean	SAV 1	Apte
GAUCHET Clément	SAV 1	-
GAUTHIER Frédéric	SAV 1	Apte
GAUTHIER Julien	SAV 1	Apte
LADEGAILLERIE Bruno	SAV 1	Apte
LE MOUËL Jérôme	SAV 1	Apte
LE MOUËL Yann	SAV 1	Apte
LEYMARIE Laurent	SAV 1	Apte
ROQUES Benjamin	SAV 1	Apte
SANCHEZ Benoît	SAV 1	Apte
SEINCE Aurélien	SAV 1	Apte
THERON Alban	SAV 1	Apte
VIRSOLVY Stéphane	SAV 1	-
YUNG BUISSON Théo	SAV 1	Apte

ARTICLE 2 : L'arrêté du 14 octobre 2019 portant inscription sur la liste départementale d'aptitude opérationnelle des personnels nageurs sauveteurs aquatiques est abrogé.

ARTICLE 3 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Corrèze est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tulle, le **14 MAI 2020**

Le préfet,

Pour le Préfet
et par délégation
Le Directeur de Cabinet

Venceslas BUBENICEK

DREAL Nouvelle Aquitaine

19-2020-05-05-004

Travaux remplacement vannes vidange de fond
MAREGES

Autorisation exécution trav. remplacement vannes vidange de fond de MAREGES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE
PRÉFET DU CANTAL

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement

*Arrêté n° DREAL-DOH-15-19-2020-2 du **5 MAI 2020**
portant autorisation d'exécution des travaux de remplacement des vannes de
vidange de fond du barrage de Marèges
Concession hydroélectrique de Saint-Pierre-Marèges*

**Le préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Le préfet du Cantal,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de l'énergie et notamment son livre V,

Vu le code de l'environnement, notamment titre I du livre II,

Vu le décret du 11 mars 1921 modifié autorisant la SHEM à exploiter la chute de Marèges sous le régime de la concession,

Décret n°2019-212 du 20 mars 2019 relatif au regroupement des concessions hydroélectriques de la Société hydroélectrique du Midi sur la Dordogne,

Vu le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques et modifiant le code de l'environnement,

Vu le décret n°2016-530 du 27 avril 2016, relatif aux concessions d'énergie hydraulique et approuvant le modèle de cahier des charges applicable aux concessions,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-571 du 2 juin 2016 fixant la liste des documents de planifications, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000, prévue au 2° du III de l'article L.414-4 du code de l'environnement dans le département du Cantal,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-0332 du 16 mars 2020 portant délégation de signature à Monsieur Eric TANAYS, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes par interim dans le ressort du département du Cantal,

Vu l'arrêté N°DREAL-SG-2020-03-17-33/15 du 13 mars 2020 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour les compétences générales et techniques pour le département du Cantal,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 2018 portant délégation de signature à Madame Alice-Anne Médard, Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine, dans le ressort du département de la Corrèze,

Vu la décision de subdélégation de la DREAL du 29 août 2019 donnant délégation de signature à certains agents placés sous l'autorité de la DREAL Nouvelle-Aquitaine dans le département de la Corrèze,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour Garonne approuvé par arrêté du 1^{er} décembre 2015,

Vu la demande d'autorisation de la SHEM du 23 décembre 2019 complétée par courriers électroniques du 4 et 11 février 2020, puis du 19 mars 2020 et du 3 et 17 avril 2020, en vue de procéder aux travaux de remplacement des vannes de vidange de fond du barrage de Marèges,

Vu le rapport de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, chargée du contrôle et de la gestion des ouvrages hydroélectriques concédés, en date du 21 avril 2020,

Vu le projet d'arrêté adressé à la SHEM et la réponse formulée par le pétitionnaire en date du 21 avril 2020,

Considérant que ces travaux visent à maintenir le niveau de sûreté du barrage de Marèges par le remplacement à neuf d'organes de sécurité,

Considérant que les mesures prévues par l'exploitant pour prévenir les impacts liés à cette opération sont de nature à garantir les intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement,

Considérant qu'il en résulte qu'il n'y a pas lieu de prescrire de mesures complémentaires pour maîtriser ces impacts,

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Corrèze et du Secrétaire Général de la préfecture du Cantal,

Arrêtent

Art. 1.- La société SHEM est autorisée aux conditions énoncées aux articles suivants, à procéder aux travaux de remplacement des vannes de vidange de fond du barrage de Marèges, qu'elle exploite en tant que concessionnaire au titre du décret du 1^{er} décembre 1934 modifié relatif à la concession de Marèges.

Cet aménagement est situé sur les communes de Liginiac dans le département de la Corrèze et Saint-Pierre dans le département du Cantal.

Art. 2.- La présente autorisation prend effet à sa date de signature pour une durée de vingt-quatre mois à compter du démarrage des travaux.

Si l'opération ne peut être engagée en 2020, elle est reportée en 2021 aux mêmes conditions.

Art. 3.- Les travaux prévus sont décrits dans le dossier joint à la demande SHEM du 23 décembre 2019 complétée. Les travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté portent sur :

- grappinage des sédiments et embâcles éventuels en amont des lignes de vidange si nécessaire ;
- mise en œuvre de l'obturation des prises d'eau des lignes de vidange (une ligne après l'autre) ;

- dépose de la potence existante sur le parement aval ;
- mise en œuvre d'un portique de manutention ;
- démontage des vannes existantes et des équipements associés (une ligne de vidange après l'autre);
- démontage des centrales à huile existantes et des tuyauteries associées ;
- réalisation d'un nouveau local de commande ancré sur le parement du barrage ;
- mise en œuvre des nouvelles vannes de vidange et du système de restitution du débit réservé ;
- restauration du local de commande existant en rive droite ;
- expertise du conduit de vidange.

Les travaux sont réalisés conformément au dossier de demande d'autorisation présenté par le concessionnaire le 23 décembre 2019 complété.

Art. 4.- La SHEM est tenue de respecter les modes opératoires figurant dans le dossier de demande d'autorisation de travaux déposé à la DREAL dès lors qu'ils ne sont pas contraires aux dispositions du présent arrêté.

Toute modification apportée par le concessionnaire aux éléments de cette autorisation doit être portée, avant réalisation, à la connaissance de la DREAL et accompagnée des éléments d'appréciation.

Art. 5.- L'exploitant est tenu de s'assurer de la mise en œuvre de toutes les dispositions utiles permettant d'éviter toute pollution à l'aval, et plus généralement de porter atteinte aux intérêts mentionnés dans l'article L 211-1 du code de l'environnement.

Le démontage des centrales à huile existantes et des canalisations associées fait l'objet d'une attention particulière afin d'éviter toute pollution du cours d'eau. Des bacs de rétention de capacité supérieure aux volumes stockés sont mis en place.

Le matériel utilisé doit être en parfait état d'entretien et ne comporter aucune fuite d'hydrocarbure ou de lubrifiant.

Les produits ou matériel susceptibles de provoquer des pollutions du cours d'eau, sont stockés hors d'atteinte des plus hautes eaux. L'exploitant assure une veille hydro-météorologique lui permettant de procéder à l'évacuation du chantier en cas de risque de crue.

Les déchets sont évacués vers une filière adaptée et dûment autorisée.

Art. 6.- En cas d'incident notable l'exploitant est tenu d'informer sans délai la DREAL en indiquant les dispositions prises ou envisagées pour rétablir une situation normale. Si l'incident est susceptible de porter atteinte aux intérêts visés ci-avant, il informe également l'OFB et le service chargé de la police de l'eau.

En cas d'arrêt de chantier consécutif à un incident, les travaux ne pourront reprendre qu'après accord de la DREAL sur les conditions de redémarrage.

Art. 7.- L'exploitant informe la DREAL de la date de commencement et d'achèvement des travaux.

Dans les six mois suivant l'achèvement des travaux la société SHEM adresse à la DREAL un rapport de fin de travaux et un dossier des ouvrages exécutés.

Art. 8.- À tout moment, le concessionnaire est tenu de laisser libre accès du chantier aux agents chargés de la police de l'environnement et de l'inspection du travail.

Sur les réquisitions des agents en charge du contrôle, le concessionnaire doit être à même de procéder à ses frais à toutes les mesures et vérifications utiles pour constater l'exécution du présent règlement.

Art. 9.- Toutes les dispositions nécessaires sont prises afin de permettre l'évacuation du chantier en cas de situation hydrologique particulière ou de toute autre situation susceptible de mettre en péril l'intégrité physique des travailleurs. Dans ce cadre, les conditions hydrologiques ou toute autre situation produisant les mêmes effets, les dispositions de surveillance qui en découlent, les modalités d'alerte et les conditions d'évacuation du personnel sont définies préalablement au commencement des travaux. Ces éléments sont portés à la connaissance de l'ensemble des entreprises extérieures concernées.

Art. 10.- L'exploitant garantit la délivrance du débit réservé durant toute l'opération.

Art. 11.- La présente autorisation ne dispense en aucun cas le permissionnaire d'accomplir les formalités, notamment de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations, requises par d'autres réglementations.

Art. 12.- Avant le début des travaux, la SHEM procède à l'information des communes de Ligniac et Saint-Pierre.

Un extrait du présent arrêté est affiché pendant un mois, en mairie de Ligniac et de Saint-Pierre, ainsi que par les soins de l'exploitant sur les voies donnant accès au chantier jusqu'à la fin de l'opération.

Le présent arrêté sera en outre publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Corrèze et du Cantal.

Art. 13.- Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Art. 14.- La présente décision peut être contestée au tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de :

- deux mois pour le pétitionnaire à compter de la notification du présent arrêté,
- quatre mois pour les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, à compter de la date de l'accomplissement de la dernière des formalités de publicité définies à l'article 12.

Dans un délai de deux mois à compter de sa notification, le pétitionnaire peut présenter un recours gracieux auprès du préfet territorialement compétent. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R421-2 du code de justice administrative.

Ces délais peuvent être prolongés dans les conditions suivantes. En application de l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période, tout recours, action en justice, prescrit par la loi ou le règlement à peine de forclusion, prescription, irrecevabilité, qui aurait dû être accompli pendant la période entre le 12 mars 2020 et l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, sera réputé avoir été fait à temps s'il a été effectué dans un délai qui ne peut excéder, à compter de la fin de cette période, le délai légalement imparti pour agir, dans la limite de deux mois.

Art. 15.- Le présent arrêté est notifié à la SHEM par la voie administrative. Une copie est adressée :

- à la mairie de Ligniac,
- à la mairie de Saint-Pierre,
- à la direction départementale des territoires de la Corrèze,
- à la direction départementale des territoires du Cantal,
- au service départemental de l'office français de la biodiversité de la Corrèze,
- au service départemental de l'office français de la biodiversité du Cantal,
- à la direction régionale de l'office français de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine,
- à la direction régionale de l'office français de la biodiversité Auvergne-Rhône-Alpes.

Art. 16.- Le Secrétaire général de la préfecture de la Corrèze et le Secrétaire Général de la préfecture du Cantal, la Directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine, le Directeur régional délégué de l'environnement de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, le maire de la commune de Ligniac et le maire de la commune de Saint-Pierre, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Limoges, le 27 avril 2020

Pour le préfet de la Corrèze et par délégation,
pour la directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Nouvelle-
Aquitaine,

Le chef du département ouvrages hydrauliques

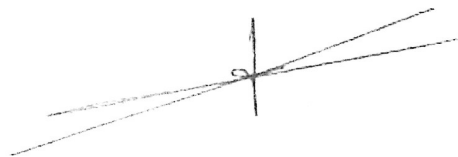
A Lyon, le 5 mai 2020

Pour le préfet du Cantal et par délégation,
pour le directeur régional de l'environnement, de
l'aménagement et du logement Auvergne-
Rhône-Alpes,

Le chef du service Eau, Hydroélectricité, Nature



Jean HUART



Christophe DEBLANC

Préfecture / Direction de la citoyenneté, de la
réglementation et des collectivités locales / Bureau de la
réglementation et des élections

19-2020-05-05-002

Arrêté portant renouvellement d'habilitation dans le
domaine funéraire de la sarl Pompes Funèbres Soulier à
Brive



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Préfecture
Direction de la réglementation, de la citoyenneté
et des collectivités locales
Bureau de la réglementation et des élections

Arrêté
portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire
de la Sarl Pompes Funèbres Soulier
sise 32 bis avenue Emile Zola à Brive

Le préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-46 et R2223-56 à R2223-65,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements modifié,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2014 portant habilitation dans le domaine funéraire de la Sarl Pompes Funèbres Soulier,

Vu la demande d'habilitation formulée par M. Jean-François Soulier gérant de la Sarl Pompes Funèbres Soulier, le 7 mars 2020 complétée le 9 mars 2020,

Vu l'accusé réception délivré le 19 mars 2020,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Corrèze,

Arrête :

Art. 1. - La Sarl Pompes Funèbres Soulier, exploitée par M. Jean-François Soulier, sise 32 rue bis avenue Emile Zola, 19100 Brive-la-Gaillarde est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- *transport de corps avant et après mise en bière,*
- *organisation des obsèques,*
- *soins de conservation,*
- *fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires, intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,*
- *gestion et utilisation d'une chambre funéraire,*
- *fourniture des corbillards et des voitures de deuil,*
- *fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémation .*

Art. 2. - Le numéro de l'habilitation est : **20.19.0060.**

Art. 3. - La présente habilitation est accordée pour une durée de six ans soit jusqu'au **5 mai 2026**, en application de l'article R2223-62 du code général des collectivités territoriales. Elle est renouvelable sur demande, deux mois avant l'échéance.

Art. 4. – La présente habilitation peut être suspendue ou retirée dans les conditions prévues à l'article L2223-25 du Code général des collectivités territoriales.

Art. 5. – Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera transmise à M. Jean-François Soulier.

Tulle, le 5 mai 2020

Le préfet,
Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général

Matthieu DOLIGEZ

NB : Délais et voies de recours (application de l'article 21 de la loi n° 2000-231 du 12/04/2000)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à M. le préfet de la Corrèze, 1 rue Souham – 19012 TULLE CEDEX ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales – 72 rue de Varennes – 75007 PARIS
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 1 cours Vergniaud – 87000 LIMOGES ou par l'application internet « Télérecours Citoyens »

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

Préfecture / Direction de la citoyenneté, de la
réglementation et des collectivités locales / Bureau de la
réglementation et des élections

19-2020-05-05-003

Habilitation dans le domaine funéraire de la Sasu Pompes
Funèbres Treille à Seilhac



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Préfecture
Direction de la citoyenneté, de la réglementation et
des collectivités locales
Bureau de la réglementation et des élections

ARRETE
Portant habilitation dans le domaine funéraire
de la Sasu Pompes Funèbres Treille sise à Seilhac

Le préfet de la Corrèze
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-46,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié,

Vu la demande formulée par M. Jean-Christophe Treille, président de la Sasu Pompes Funèbres Treille dont le siège social est Bois l'Arche – 19700 Seilhac,

Sur proposition du secrétaire général de la Corrèze,

ARRETE :

Art. 1. – La Sasu Pompes Funèbres Treille dont le siège social est Bois l'Arche -19700 Seilhac, représentée par M. Jean-Christophe Treille est habilitée, pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- *organisation des obsèques,*
- *fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes funéraires,*
- *fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.*

Art. 2. – Le numéro de l'habilitation est **20.19.0096**.

Art. 3. - La présente habilitation est accordée pour une durée d'un an, soit jusqu'au **5 mai 2021** en application de l'article R2223-62 du code général des collectivités territoriales. Elle est renouvelable sur demande, deux mois avant l'échéance.

Art. 4. – La présente habilitation peut être suspendue ou retirée dans les conditions prévues à l'article L2223-25 du Code général des collectivités territoriales.

Art. 5. – Le secrétaire général de la Corrèze est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à M. Jean-Christophe Treille, président de la Sasu Pompes Funèbres Treille.

Tulle, le 5 mai 2020

Le préfet,

Pour le Préfet
et par déléguation
Le Secrétaire Général

Mathieu DOLIGEZ

NB : Délais et voies de recours (application de l'article 21 de la loi n° 2000-231 du 12/04/2000)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à M. le préfet de la Corrèze, 1 rue Souham – 19012 TULLE CEDEX ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales – 72 rue de Varennes – 75807 PARIS
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 1 cours Vergniaud – 87000 LIMOGES ou par l'application internet « Télérecours citoyens ».

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

Préfecture / Direction de la citoyenneté, de la
réglementation et des collectivités locales / Bureau de la
réglementation et des élections

19-2020-05-15-001

Arrêté accordant une dérogation temporaire à la règle du
repos dominical - *Dérogation au repos dominical - Ets Colas Sud Ouest* Ets Colas Sud Ouest



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Préfecture
Direction de la citoyenneté, de la réglementation et
des collectivités locales
Bureau de la réglementation et des élections

ARRETE

accordant une dérogation temporaire à la règle du repos dominical

Le préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code du travail et notamment l'article L. 3132-20,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu la demande présentée le 24 avril 2020 par M. Stanislas Armange, responsable de l'établissement Colas Sud Ouest situé le pont des Molières CS90142 – la Chapelle aux Brocs – 19360 Malemort, sollicitant l'autorisation de déroger au repos dominical, pour deux salariés, conducteurs d'une répandeuse qui doivent intervenir sur le chantier de réfection de la chaussée de l'autoroute A10 du PK 525 au PKK 543 les dimanches 17 mai, 24 mai et 31 mai 2020.

Vu l'avis favorable de M. le responsable de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle Aquitaine,

Considérant que la demande vise à permettre la réalisation de ces travaux en limitant la gêne pour les usagers de l'autoroute,

Considérant que l'entreprise indique que la réalisation de ces travaux la nuit en week-end, donc à des moments de moindre circulation, serait de nature à réduire les risques et à améliorer la sécurité des salariés,

Considérant que ce chantier d'ampleur, concerne des salariés employés en Gironde pour lesquels le préfet de la Gironde a accordé une dérogation,

Sur proposition du secrétaire général de la Corrèze,

Arrête :

Art. 1. - M. Stanislas Armange, responsable de l'établissement Colas Sud Ouest situé le Pont des Molières CS90142 – la Chapelle aux Brocs-19360 Malemort, est autorisé à employer deux salariés, conducteurs d'une répandeuse qui doivent intervenir sur le chantier de réfection de la chaussée de l'autoroute A10 du PK 525 au PK 543 les dimanches 17 mai, 24 mai et 31 mai 2020.

1, rue Souham B.P. 250 - 19012 Tulle Cedex ☎ 05 55 20 55 20 📠 05 55 26 82 02

Internet : www.correze.gouv.fr - courriel : prefecture@correze.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et 13h15 à 16h00. Fermeture les mardis et jeudis après-midi

Conformément à la législation en vigueur les salariés ainsi privés de repos dominical bénéficieront de majorations et récupérations conventionnelles.

Art. 2. - M. le secrétaire général de la Corrèze, M. le responsable de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Nouvelle Aquitaine, Mme le directeur départemental de la sécurité publique, la colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Corrèze sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie est adressée à M. Armange responsable de l'établissement Colas Sud Ouest.

Fait à Tulle, le **15 MAI 2020**

Le préfet,

Pour le Préfet
et par déléguation
Le Secrétaire Général

Matthieu DOLIGEZ

NB : Délais et voies de recours

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à M. le préfet de la Corrèze, 1 rue Souham – 19012 TULLE CEDEX
- soit un recours hiérarchique, adressé à Mme la ministre du travail, DGT- Sous-direction des droits des salariés, 39-43 Quai André Citroën-75902 Paris cedex 15,
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

La juridiction administrative peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

Préfecture / Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial / Bureau de
l'environnement et du cadre de vie

19-2020-05-06-001

ARRETE PREFECTORAL FRAYERES

*Arrêté préfectoral portant attribution des inventaires relatifs aux frayères et aux zones de
croissance ou d'alimentation de la faune piscicole*

Direction départementale des territoires
de la Corrèze

Arrêté n° 19-2020-05-06-001
portant attribution des inventaires relatifs aux frayères
et aux zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole

**Le préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

- Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L. 432-3 et R. 432-1 à R. 432-1-5 ;
- Vu** le décret du 9 mai 2018 portant nomination de M. Frédéric VEAU, en qualité de préfet de la Corrèze ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 portant création des directions départementales interministérielles ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 fixant la liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristique des frayères en application de l'article R432-1 du code de l'environnement ;
- Vu** l'avis du président de la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique en date du 4 février 2020 ;
- Vu** la consultation du public mise en œuvre du 11 février 2020 au 02 mars 2020 inclus en application de l'article L. 120-1 du code de l'environnement ;
- Vu** l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites émis lors de sa séance du 10 mars 2020 ;
- Vu** l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques émis lors de la séance du 24 avril 2020 ;
- Considérant** la nécessité de préserver les frayères de brochet, chabot, lamproie de planer, lamproie marine, ombre commun, saumon atlantique, truite fario, vandoise ;
- Considérant** la nécessité de préserver les zones de croissance et d'alimentation de l'écrevisse à pieds blancs ;
- Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;



cité administrative Jean Montalat, place Martial Brigouleix – BP 314 – 19011 Tulle cedex – Tél. : 05.55.21.80.26
heures d'ouverture au public de la DDT : 9h00 -12h00 / 13h30-16h30
heures d'ouverture de la cité administrative : 8h00 – 18h00

www.correze.gouv.fr

rubrique : /Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/Direction-departementale-des-territoires-DDT

DDI
des services
de l'État à vos côtés

<http://twitter.com/Prefet19>

Arrête

Article 1^{er} - L'inventaire prévu à l'article R. 432-1-1-I du code de l'environnement (partie de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères de chabot, lamproie de planer, lamproie marine, ombre commun, saumon atlantique, truite fario, vandoise) est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 - L'inventaire prévu à l'article R. 432-1-1 II du code de l'environnement (partie de cours d'eau sur lesquels ont été observées la dépose et la fixation d'œufs ou la présence d'alevins de brochet) est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe 2 du présent arrêté.

Article 3 - L'inventaire prévu à l'article R. 432-1-1-III du code de l'environnement (partie de cours d'eau sur lesquels la présence de l'écrevisse à pieds blancs a été observée) est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe 3 du présent arrêté.

Article 4 - Constitue une frayère à poissons au sens de l'article L. 432-3 du code de l'environnement toute ou partie de cours d'eau visées dans les annexes 1 et 2 du présent arrêté. Constitue une zone de croissance ou d'alimentation des crustacés, au sens de l'article L. 432-3 du code de l'environnement, toute partie de cours d'eau visée dans l'annexe 3 du présent arrêté.

Article 5 - Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze et affiché en mairies, et inséré sur le site internet de la préfecture de la Corrèze.

Article 6 - Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

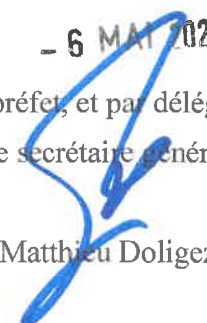
- soit d'un recours gracieux,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du ministère en charge de l'écologie.

L'absence de réponse dans un délai de quatre mois constitue un rejet tacite du recours. Le présent arrêté, ainsi que les décisions de rejet des recours gracieux et hiérarchique, peuvent être déférées dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Limoges.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 -

- le secrétaire général de la préfecture ;
 - la directrice départementale des territoires ;
 - le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité ;
 - les maires des communes du département de la Corrèze ;
- sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Tulle, le **6 MAI 2020**
Pour le préfet, et par délégation,
Le secrétaire général,

Matthieu Doligez

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

**INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYÈRES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA
FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

INVENTAIRE DES PARTIES DE COURS D'EAU LISTE 1

Article R432 1-1-1 du Code de l'environnement : inventaire des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères, établi à partir des caractéristiques de pente et de largeur de ces cours d'eau qui correspondent aux aires naturelles de répartition de l'espèce

Liste des espèces présentes dans le département. Liste fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement

Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise

La Dordogne de sa source au confluent de l'Auze

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Truite fario	La Clidane, ses affluents et sous affluents	source, commune BRIFFONS	confluence avec le Chavanon, commune MESSEIX	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	La Diège	Source, commune SAINT-SETIERS	Confluence avec la Rivière la Dordogne, commune ROCHE-LE-PEYROUX	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	La Gane	Source, commune AIX	Confluence avec la Rivière La Diège, commune SAINT-VICTOUR	Truite Fario
Chabot ; Truite fario	La Liège	Source, commune SAINT-REMY	Confluence avec la Rivière La Diège, commune SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer

Truite fario	La Mazone		Source, commune COUFFY-SUR-SARSONNE	Confluence avec la Rivière La Sarsonne, commune COURTEIX	Truite Fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	La Sarsonne		Source, commune COUFFY-SUR-SARSONNE	Confluence avec la Rivière La Diège, commune MESTES	Truite Fario - Lamproie de Planer
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	La Triouzoune, ses affluents et sous affluents		Source, commune SAINT-SULPICE-LES-BOIS	Confluence avec la Rivière la Dordogne, commune SERANDON	Truite fario - Chabot
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Le Chavanon, et ses affluents		Source, commune LAROCHE-PRES-FEYT	Confluence avec la Rivière La Dordogne, commune CONFOLENT-PORT-DIEU	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Le Dognon, ses affluents et sous affluents		Source, commune AIX	Confluence avec la Rivière La Dordogne, commune MONESTIER-PORT-DIEU	Truite Fario
Truite fario	Le longvert, ses affluents et sous affluents		Source, commune LIGINIAC	Confluence avec la Rivière la Dordogne, commune LIGINIAC	Truite fario
Truite fario	Le Lys, ses affluents et sous affluents		Source, commune SAINT-BONNET-PRES-BORT	Confluence avec la Rivière La Dordogne, commune SARROUX	Truite Fario
Truite fario	Le Merlançon, ses affluents et sous affluents		Source, commune MEYMAC	Confluence avec la Rivière La Triouzoune, commune SAINT-ANGEL	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Chabot ; Truite fario ; Vandoise	Le Riffaud, ses affluents et sous affluents		Source, commune CHIRAC-BELLEVUE	Confluence avec la Rivière la Triouzoune dans le lac de Neuvic, commune NEUVIC	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer

Truite fario	riviere la dordogne, ses affluents et sous affluents	Source, commune LIGNIAC	Confluence avec la Rivière la Dordogne, commune LIGNIAC	Truite fario
Chabot ; Truite fario ; Vandoise	Rivière la Grande Rhue, ses affluents et sous affluents	Limite département 15/19, commune BORT-LES-ORGUES	Confluence avec la Dordogne, commune BORT-LES-ORGUES	
Truite fario	ruisseau de Bellechassagne	Source, commune BELLECHASSAGNE	Confluence avec la Rivière La Diège, commune BELLECHASSAGNE	Truite Fario
Truite fario	ruisseau de Chabannat	Source, commune SAINT-VICTOUR	Confluence avec le Ruissseau de l'Étang Noir, commune SAINT-VICTOUR	Truite Fario
Truite fario	ruisseau de Chaux	Source, commune SAINT-VICTOUR	Confluence avec la Rivière La Diège, commune SAINT-VICTOUR	Truite Fario
Truite fario	Ruisseau de Chaux, ses affluents et sous affluents	Source, commune SERANDON	Confluence avec la Rivière la Dordogne, commune SERANDON	Truite fario
Truite fario	ruisseau de Clamoudcix	Source, commune SORNAC	Confluence avec la Rivière La Diège, commune SORNAC	Truite Fario
Truite fario	ruisseau de Couzergues	Source, commune CHAVEROCHE	Confluence avec la Rivière La Diège, commune USSEL	Truite Fario
Truite fario	Ruisseau de Gane Eymat	Source, commune SORNAC	Confluence avec la Rivière La Diège, commune SORNAC	Truite Fario
Truite fario	ruisseau de la Bachelierie	Source, commune SAINT-GERMAIN-LAVOLPS	Confluence avec la Rivière La Diège, commune SAINT-GERMAIN-LAVOLPS	Truite Fario

Truite fario	Ruisseau de Lachaux, ses affluents et sous affluents	Source, commune NEUVIC	Confluence avec la Rivière la Dordogne, commune NEUVIC	Truite fario - Chabot
Chabot ; Truite fario	ruisseau de la Goudounèche	Source, commune USSEL	Confluence avec la Rivière La Diège, commune USSEL	Truite Fario
Truite fario	ruisseau de Lajazeix	Source, commune USSEL	Confluence avec la Rivière La Sarsonne, commune USSEL	Truite Fario
Truite fario	Ruisseau de l'Artaude, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-ANGEL	Confluence Dordogne, commune SAINTE-MARIE-LAPANOUZE	Truite fario _ Lamproie de planer_ Chabot
Truite fario	ruisseau de Lastresse	Source, commune SAINT-VICTOUR	Confluence avec le Ruisseau de l'Etang Noir, commune SAINT-VICTOUR	Truite Fario
Truite fario	ruisseau de Laval	Source, commune SORNAC	Confluence avec la Rivière La Diège, commune SORNAC	Truite Fario
Truite fario	ruisseau de Laveix	Source, commune SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX	Confluence avec la Rivière La Diège, commune SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX	Truite Fario
Truite fario	ruisseau de la Veyssièrre, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-REMY	Confluence avec le Ruisseau de l'Etang Roux, commune LIGNAREIX	Truite Fario
Truite fario	ruisseau de la Virolle	Source, commune ALLEYRAT	Confluence avec la Rivière La Diège, commune CHAVEROCHE	Truite Fario

Truite fario	Ruisseau de l'Eau-Large, ses affluents et sous affluents	Source, commune CHIRAC-BELLEVUE	Confluence avec la Rivière la Dordogne, commune LIGINIAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de l'Etang Noir	Source, commune MARGERIDES	Confluence avec la Rivière La Diège, commune SAINT-VICTOUR	Truite Fario
Truite fario	ruisseau de Liginiac	Source, commune SAINT-JULIEN-PRES-BORT	Confluence avec le ruisseau de Nuzéjoux, commune SAINT-JULIEN-PRES-BORT	Truite Fario
Truite fario	ruisseau de Loubeix	Source, commune SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX	Confluence avec la Rivière La Diège, commune SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX	
Chabot ; Truite fario	Ruisseau de Malpouze, ses affluents et sous affluents	Source, commune MILLEVACHES	Confluence avec la Rivière La Diège, commune SORNAC	Truite Fario
Truite fario	ruisseau de Mestes	Source, commune MESTES	Confluence avec la Rivière La Diège, commune MESTES	Truite Fario
Truite fario	Ruisseau de Neuvic bas, ses affluents et sous affluents	Source, commune NEUVIC	Confluence avec la Rivière la Dordogne, commune NEUVIC	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de Neuvic haut, ses affluents et sous affluents	Source, commune NEUVIC	Confluence avec la Rivière La Triouzoune, commune NEUVIC	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	ruisseau de Nuzéjoux	Source, commune SAINT-JULIEN-PRES-BORT	Confluence avec la Rivière La Diège, commune SAINT-JULIEN-PRES-BORT	Truite Fario

Truite fario	Ruisseau de Peyrelaure, ses affluents et sous affluents	Source, commune NEUVIC	Confluence avec la Rivière la Dordogne, commune NEUVIC	Truite fario
Truite fario	ruisseau de Recounergues	Source, commune SORNAC	Confluence avec la Rivière La Diège, commune SORNAC	Truite Fario
Truite fario	Ruisseau de Rochefort, ses affluents et sous affluents	Source, commune CHAVANAC	Confluence avec la Rivière La Diège, commune SORNAC	Truite Fario
Truite fario	ruisseau de Saint Setiers	Source, commune SAINT-SETIERS	Confluence avec la Rivière La Diège, commune SAINT-SETIERS	Truite Fario
Truite fario	Ruisseau de Sauviat	Source, commune SORNAC	Confluence avec la Rivière La Diège, commune SORNAC	Truite Fario
Truite fario	Ruisseau des Côtes, ses affluents et sous affluents	Source, commune SERANDON	Confluence avec la Rivière la Triouzoune, commune NEUVIC	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau des Ganottes, ses affluents et sous affluents	Source, commune SERANDON	Confluence avec la Rivière la Dordogne, commune SERANDON	Truite fario
Truite fario	Ruisseau des Levades, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-REMY	Confluence avec la Rivière La Liège, commune SAINT-REMY	Truite Fario
Truite fario	ruisseau de Sornac	Source, commune SORNAC	Confluence avec la Rivière La Diège, commune SORNAC	Truite Fario

Truite fario	ruisseau de St Germain Lavolps	Source, commune SAINT-GERMAIN- LAVOLPS	Confluence avec la Rivière La Diège, commune SAINT-GERMAIN- LAVOLPS	Truite Fario
Truite fario	ruisseau des Valettes	Source, commune SORNAC	Confluence avec la Rivière La Diège, commune SORNAC	Truite Fario
Truite fario	ruisseau de Vaux	Source, commune SAINT-JULIEN- PRES-BORT	Confluence avec le ruisseau de Nuzéjoux, commune SAINT-JULIEN- PRES-BORT	Truite Fario
Truite fario	ruisseau de Vergne Redonde	Source, commune SAINT-GERMAIN- LAVOLPS	Confluence avec la Rivière La Diège, commune SAINT-GERMAIN- LAVOLPS	Truite Fario
Truite fario	ruisseau de Vigouroux	Source, commune MARGERIDES	Confluence avec la Rivière La Diège, commune MARGERIDES	Truite Fario
Truite fario	ruisseau d'Eybrail	Source, commune USSEL	Confluence avec la Rivière La Sarsonne, commune USSEL	Truite Fario
Truite fario	ruisseau du Champ de la Croix	Source, commune BELLECHASSAGNE	Confluence avec la Rivière La Diège, commune BELLECHASSAGNE	Truite Fario
Truite fario	ruisseau du Feyt	Source, commune SAINT-PARDOUX- LE-VIEUX	Confluence avec la Rivière La Liège, commune SAINT-PARDOUX- LE-VIEUX	Truite Fario

Truite fario	ruisseau du Madelbos	Source, commune VEYRIERES	Confluence avec la Rivière La Gane, commune SAINT-EXUPERY-LES-ROCHES	Truite Fario
Chabot ; Truite fario	Ruisseau du Madésciaire, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-SULPICE-LES-BOIS	Confluence avec la Rivière La Diège, commune SAINT-GERMAIN-LAVOLPS	Truite Fario
Truite fario	ruisseau du Monteil du Bos	Source, commune CHAVEROCHE	Confluence avec la Rivière La Diège, commune USSEL	Truite Fario
Truite fario	Ruisseau du Morneix	Source, commune SAINT-SETIERS	Confluence avec la Rivière La Diège, commune SAINT-SETIERS	Truite Fario
Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau du Pont Aubert, ses affluents et sous affluents	Source, commune NEUVIC	Confluence avec la Rivière la Dordogne, commune SOURSAC	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	ruisseau du Site des Roches	Source, commune SAINT-EXUPERY-LES-ROCHES	Confluence avec la Rivière La Diège, commune SAINT-EXUPERY-LES-ROCHES	Truite Fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	ruisseau d'Ussel	Source, commune USSEL	Confluence avec la Rivière La Sarsonne, commune USSEL	Truite Fario
Truite fario	ruisseau rive gaugue de Couzergues	Source, commune SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX	Confluence avec la Rivière La Diège, commune USSEL	Truite Fario

La Dordogne du confluent de la Cère au confluent de la Vézère

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	La Sourdoire, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LA CHAPELLE-AUX-SAINTS	Limite du département du Lot, commune SERILHAC	Truite fario ; Lamproie de Planer
Truite fario ; Vandoise	Le Maumont, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LA CHAPELLE-AUX-SAINTS	Limite avec le département du Lot, commune LA CHAPELLE-AUX-SAINTS	Truite fario
Truite fario ; Vandoise	Le Palsou, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SIONIAC	Confluence avec la Dordogne, commune BILHAC	Truite fario
Truite fario	Le Soustre, ses affluents et sous affluents	De la source, commune COLLONGES-LA-ROUGE	Confluence avec "Les Renardières", commune COLLONGES-LA-ROUGE	Truite fario
Truite fario	Les Renardières, ses affluents et sous affluents	De la source, commune COLLONGES-LA-ROUGE	Confluence avec " Les Termes", commune COLLONGES-LA-ROUGE	
Truite fario	Ruisseau de Laval, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LOSTANGES	Confluence avec la Sourdoire, commune LOSTANGES	
Truite fario	Ruisseau de Meyssac, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LAGLEYGEOLLE	Limite avec le département du Lot, commune CHAUFFOUR-SUR-VELL	
Truite fario	Ruisseau de Meyssac, ses affluents et sous affluents	De la source, commune COLLONGES-LA-ROUGE	Limite avec le département du Lot, commune CHAUFFOUR-SUR-VELL	Truite fario

Truite fario	ruisseau de noaihac, ses affluents et sous affluents	De la source, commune NOAILHAC	Confluence avec la Tourmente, commune NOAILHAC	
Truite fario	Ruisseau La Merlette, ses affluents et sous affluents	De la source, commune TURENNE	Confluence avec la Tourmente, commune TURENNE	

La Dordogne du confluent de l'Auze (incluse) au confluent de la Cère (incluse)

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	Bras de la Maronne, et ses affluents	Basteyroux, commune ARGENTAT	L'Hopital, commune ARGENTAT	
Chabot ; Truite fario	Glane de Malesse, et ses affluents	Confluence Glane de St Privat et Glane d' Ancèze, commune SAINT-CIRGUES-LA-LOUTRE	Confluence barrage EDF d'Hautefage, commune SAINT-GENIEZ-OMERLE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	La Dordogne	Limite départementale, commune GAGNAC-SUR-CERE	Confluent de la Cère, commune PRUDHOMAT	
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	La Dordogne, et ses affluents	En aval du barrage du Sablier (Argentat), commune ARGENTAT	Limite du département du Lot, commune ASTAILLAC	Truite fario ; Chabot ; Saumon atlantique ; Ombre commun ; Lamproie marine ; Lamproie de Planer ; Vandoise ; Brochet
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	La Dordogne et ses divers bras	Limite départementale, commune GAGNAC-SUR-CERE	sgsgsh, commune ALTILLAC	
Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario	La Fidèle, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-BONNET-ELVERT	Confluence avec la Souvigne, commune SAINT-CHAMANT	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario	La Franche Valeine, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINTE-FORTUNAIDE	Confluence avec la Souvigne, commune FORGES	Truite fario ; Chabot ; Lamproie de Planer

Lamproie de planer ; Truite fario	La Glane Dancèze, et ses affluents	De la source, commune SAINT-JULIEN-AUX-BOIS	Amont plan d'eau, commune SAINT-JULIEN-AUX-BOIS	
Lamproie de planer ; Truite fario	La Glane Dancèze, et ses affluents	Aval plan d'eau, commune SAINT-JULIEN-AUX-BOIS	Confluence Glane de Saint Privat, commune SAINT-CIRGUES-LA-LOUTRE	
Truite fario	La Glane de Saint-Privat, et ses affluents	De la source, commune SAINT-PRIVAT	Confluence avec la Glane de Malesse, commune SAINT-PRIVAT	
Truite fario	La Glane de Servièrès, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-PRIVAT	Confluence avec la Rivière la Dordogne, commune SERVIÈRES-LE-CHATEAU	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	La Luzège, ses affluents et sous affluents	Source, commune MEYMAC	Confluence avec la Rivière la Dordogne, commune LAVAL-SUR-LUZEGE	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	La Maronne, ses affluents et sous affluents	Aval barrage d'Hauteifage, commune SEXCLES	Confluence avec la Dordogne, commune MONCEAUX-SUR-DORDOGNE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	La Menoire, ses affluents et sous affluents	De la source, commune MENOIRE	Confluence avec la Dordogne, commune BEAULIEU-SUR-DORDOGNE	Truite fario ; Chabot ; Saumon atlantique ; Lamproie de Planer
Truite fario	La Simendèle	Source, commune LAPLEAU	Confluence avec la Rivière La Luzège, commune LAPLEAU	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer

Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	La Souvigne, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-PAUL	Confluence avec la Dordogne, commune ARGENTAT	Truite fario ; Chabot ; Saumon atlantique ; Ombre commun ; Lamproie de Planer
Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario	Le Céroux, ses affluents et sous affluents	De la source, commune TUDEILS	Confluence avec la Mémoire, commune NONARDS	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Le Doustre, ses affluents et sous affluents	Source, commune ROSIERS-D'EGLÉTONS	Confluence avec la Rivière la Dordogne, commune SAINT-MARTIAL-ENTRAYGUES	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	Le Gourdaloup, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-JULIEN-AUX-BOIS	Confluence avec la Maronne, commune SAINT-GENIEZ-OMERLE	
Truite fario	Le Riou Tort	La source, commune RILHAC-XAINTRIE	Confluence, commune RILHAC-XAINTRIE	
Truite fario	Le Riou Tort, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-JULIEN-AUX-BOIS	Confluence Maronne, commune CROS-DE-MONTVERT	Truite Fario
Truite fario	Le Rioux Grand	Source, commune SOURSAC	Confluence avec la Rivière la Dordogne, commune SOURSAC	Truite Fario
Truite fario	L'étang de Bourre, ses affluents et sous affluents	Source, commune EYREIN	Confluence avec la Rivière Le Doustre, commune SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Le Taurieux, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-HILAIRE-TAURIEUX	Confluence avec le Foulissard, commune SAINT-HILAIRE-TAURIEUX	Truite fario

Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Le Vianon, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-ANGEL	Confluence Luzège, commune LAMAZIERE-BASSE	Truite fario - Chabot - Lamproie de Planer
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Le Vianon, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-ANGEL	Confluence avec la Rivière la Luzège, commune SAINT-PANTALEON-DE-LAPLEAU	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Chabot ; Truite fario	Ravin des Rosettes, et ses affluents	De la source, commune SAINT-CIRGUES-LA-LOUTRE	Confluence Maronne, commune SAINT-CIRGUES-LA-LOUTRE	
Truite fario	Rieu de la Font, ses affluents et sous affluents	Source, commune SOURSAC	Confluence avec la Rivière La Luzège, commune SOURSAC	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Riou Nègre, ses affluents et sous affluents	Source, commune SOUDEILLES	Confluence avec le Ruisseau d'Egletons, commune SOUDEILLES	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Riou Tras la Jarrige, ses affluents et sous affluents	Source, commune MEYMAC	Confluence avec la Rivière La Luzège, commune MEYMAC	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Rivière la Soudeillette, ses affluents et sous affluents	Source, commune PEROLS-SUR-VEZERE	Confluence avec la Rivière La Luzège, commune MOUSTIER-VENTADOUR	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau d'Ambrugeat, et ses affluents	Source, commune MEYMAC	Confluence avec la Rivière La Luzège, commune AMBRUGEAT	Truite Fario
Lamproie de planer ; Truite fario	ruisseau d'artigues, et ses affluents	La source, commune SAINT-JULIEN-LE-PELERIN	Confluence, commune SEXCLES	

Truite fario	Ruisseau de Barras, ses affluents et sous affluents	Source, commune CHAPELLE-SPINASSE	Confluence avec la Rivière Le Doustre, commune CHAPELLE-SPINASSE	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de Benet, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-CHAMANT	Confluence avec la Souvigne, commune SAINT-CHAMANT	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Bertrand, et ses affluents	De la source, commune LA CHAPELLE-SAINT-GERAUD	Confluence avec la Maronne, commune HAUTEFAGE	
Truite fario	Ruisseau de Chabrière, ses affluents et sous affluents	Source, commune CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE	Confluence avec la Rivière Le Doustre, commune CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de Chamalot	Source, commune SAINT-HILAIRE-FOISSAC	Confluence avec la Rivière La Luzège, commune SAINT-HILAIRE-FOISSAC	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Chabot ; Truite fario	Ruisseau de Chassignaux, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-ANGEL	Confluence avec la Rivière La Luzège, commune COMBRESSOL	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de Chastre, et ses affluents	De la source, commune FORGES	Confluence avec la Souvigne, commune FORGES	Truite fario
Saumon atlantique ; Truite fario	Ruisseau de Combejean, ses affluents et sous affluents	De la source, commune MONCEAUX-SUR-DOROGNE	Confluence avec la Dordogne, commune MONCEAUX-SUR-DOROGNE	Truite fario ; Chabot ; Saumon atlantique
Truite fario	Ruisseau de Combe Noire, et ses affluents	La source, commune SAINT-JULIEN-AUX-BOIS	Confluence, commune SAINT-JULIEN-AUX-BOIS	
Truite fario	Ruisseau de Coucoulogne, ses affluents et sous affluents	De la source, commune ASTAILLAC	Confluence avec la Dordogne, commune LIOURDRES	Truite fario

Chabot ; Truite fario	Ruisseau de Courant, ses affluents et sous affluents	De la source, commune FORGES	Confluence avec la Sagne, commune FORGES	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de Fontanille, et ses affluents	De la source, commune ASTAILLAC	Confluence avec la Dordogne, commune ASTAILLAC	Truite fario
Truite fario	ruisseau de fouilloux, ses affluents et sous affluents	Source, commune DARNETS	Confluence avec la Rivière la Soudeillette, commune MOUSTIER-VENTADOUR	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Chabot ; Saumon atlantique ; Truite fario	Ruisseau de Foulissard	Source, commune SAINT-HILAIRE-TAURIEUX	Confluence avec la Rivière La Dordogne, commune CHENAILLER-MASCHEIX	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer - - Saumon atlantique - Vandoise
Truite fario	Ruisseau de Gagnoux, ses affluents et sous affluents	Source, commune MOUSTIER-VENTADOUR	Confluence avec la Rivière Le Doustre, commune LE JARDIN	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de Gagnoux, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-HILAIRE-FOISSAC	Confluence avec la Rivière Le Doustre, commune LE JARDIN	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de Gane Chaloup, ses affluents et sous affluents	Source, commune CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE	Confluence avec la Rivière Le Doustre, commune SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de Ganissal, et ses affluents	De la source, commune BEAULIEU-SUR-DORDOGNE	Confluence avec la Dordogne, commune ASTAILLAC	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario	Ruisseau de Genevrière, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-CHAMANT	Confluence avec la Souvigne, commune SAINT-CHAMANT	Truite fario

Lamproie de planer	Ruisseau de Genièvre, et ses affluents	De la source, commune BEAULIEU-SUR-DORDOGNE	Confluence avec la Dordogne, commune BEAULIEU-SUR-DORDOGNE	Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de Giabat, ses affluents et sous affluents	Source, commune MARCILLAC-LA-CROISILLE	Confluence avec la Rivière la Dordogne, commune MARCILLAC-LA-CROISILLE	Truite Fario - Lamproie de Planer - Chabot
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau d'Egletons, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-YRJEIX-LE-DEJALAT	Confluence avec la Rivière la Soudeillette, commune MOUSTIER-VENTADOUR	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de Gumond, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE	Confluence avec la Rivière Le Doustre, commune GUMOND	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de Laborie, et ses affluents	De la source, commune ASTAILLAC	Confluence avec la Dordogne, commune ASTAILLAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Brette, ses affluents et sous affluents	Source, commune EGLETONS	Confluence avec le Ruisseau d'Egletons, commune EGLETONS	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de la Cascade, ses affluents et sous affluents	Source, commune AURIAC	Confluence avec la Rivière la Dordogne, commune DARAZAC	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de la Chaussade, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-PANTALEON-DE-LAPLEAU	Confluence avec la Rivière Le Vianon, commune SAINT-PANTALEON-DE-LAPLEAU	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de la Dame, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-HILAIRE-TAURIEUX	Confluence avec le Foulissard, commune SAINT-HILAIRE-TAURIEUX	

Truite fario	Ruisseau de la Font Blanche, ses affluents et sous affluents	De la source, commune NEUVILLE	Confluence avec le ruisseau des Rochettes, commune ALBUSSAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Font du Faure, ses affluents et sous affluents	Source, commune ROSIERS-D'EGLETONS	Confluence avec le Ruisseau de Gagnoux, commune CHAPELLE-SPINASSE	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Saumon atlantique ; Truite fario	Ruisseau de la Gane, ses affluents et sous affluents	De la source, commune NEUVILLE	Confluence avec le Combejean, commune MONCEAUX-SUR-DORDOGNE	Truite fario ; Saumon atlantique
Truite fario	Ruisseau de la Gane, ses affluents et sous affluents	Source, commune EGLETONS	Confluence avec le Ruisseau d'Egletons, commune EGLETONS	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de la Gane	Source, commune LAMAZIERE-BASSE	Confluence avec la Rivière La Luzège, commune LAMAZIERE-BASSE	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de la Gardille, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-BONNET-ELVERT	Confluence avec le Doustre, commune SAINT-BONNET-ELVERT	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Lamat, ses affluents et sous affluents	Source, commune CHAMPAGNAC-LA-PRUNE	Confluence avec la Rivière Le Doustre, commune CHAMPAGNAC-LA-PRUNE	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de la Pagésic, et ses affluents	De la source, commune HAUTEFAGE	Confluence avec la Maronne, commune SEXCLES	
Truite fario	Ruisseau de la Planche, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-MERD-DE-LAPLEAU	Confluence avec la Rivière la Dordogne, commune SAINT-MERD-DE-LAPLEAU	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer

Truite fario	Ruisseau de Lareste, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-MERD-DE-LAPLEAU	Confluence avec la Rivière la Dordogne, commune SAINT-MERD-DE-LAPLEAU	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de la Rochette, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-JULIEN-AUX-BOIS	confluence, commune SAINT-JULIEN-AUX-BOIS	
Chabot ; Truite fario	Ruisseau de la Sagne, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LAGARDE-ENVAL	Confluence avec la Souvigne, commune FORGES	Truite fario ; Chabot
Truite fario	Ruisseau de la Serre, ses affluents et sous affluents	La source, commune RILHAC-XAINTRIE	Confluence, commune PLEAUX	
Truite fario	Ruisseau de Lauge, ses affluents et sous affluents	Source, commune LAVAL-SUR-LUZEGE	Confluence avec la Rivière La Luzège, commune LAVAL-SUR-LUZEGE	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de la Vialle, ses affluents et sous affluents	Source, commune MEYMAC	Confluence avec la Rivière La Luzège, commune MEYMAC	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de Lestrange, ses affluents et sous affluents	Source, commune LAPLEAU	Confluence avec la Rivière La Luzège, commune LAPLEAU	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de l'Étang Gros, ses affluents et sous affluents	Source, commune VITRAC-SUR-MONTANE	Confluence avec la Rivière Le Doustre, commune MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de Lic, ses affluents et sous affluents	De la source, commune BILHAC	Confluence avec la Dordogne, commune LIOURDRES	Lamproie de Planer

Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario	Ruisseau de Malet, ses affluents et sous affluents	De la source, commune ALBUSSAC	Confluence avec la Souvigne, commune SAINT-CHAMANT	Truite fario ; Chabot ; Saumon atlantique ; Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de Marcillac, ses affluents et sous affluents	Source, commune MARCILLAC-LA- CROISILLE	Confluence avec la Rivière Le Doustre, commune MARCILLAC-LA- CROISILLE	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de Masal, ses affluents et sous affluents	Source, commune MAUSSAC	Confluence avec la Rivière La Luzège, commune MAUSSAC	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de May	Source, commune SOURSAC	Confluence avec la Rivière La Luzège, commune SOURSAC	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Chabot ; Truite fario	Ruisseau d'Embouérime, ses affluents et sous affluents	Source, commune NEUVIC	Confluence avec la Rivière Le Vianon, commune NEUVIC	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de Méjou, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LAGARDE-ENVAL	Confluence avec la Souvigne, commune LAGARDE-ENVAL	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Murat, ses affluents et sous affluents	Source, commune AURIAC	Confluence avec la Rivière la Dordogne, commune AURIAC	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau d'Enchonerie, ses affluents et sous affluents	Source, commune MONTAIGNAC- SAINT-HIPPOLYTE	Confluence avec la Rivière Le Doustre, commune MONTAIGNAC- SAINT-HIPPOLYTE	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de Pradix	Source, commune ALBUSSAC	Confluence avec la Rivière La Dordogne, commune MONCEAUX-SUR- DORDOGNE	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer - Saumon atlantique

Truite fario	Ruisseau de Rabinef, ses affluents et sous affluents	Source, commune EGLETONS	Confluence avec la Rivière Le Doustre, commune ROSIERS-D'EGLETONS	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Rivin, et ses affluents	De la source, commune SAINT-PRIVAT	Confluence Glane de Malesse, commune SAINT-GENIEZ-OMERLE	
Truite fario	Ruisseau de Rouffiat, ses affluents et sous affluents	Source, commune DAVIGNAC	Confluence avec la Rivière la Soudeillette, commune AMBRUGEAT	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de Rouffie, ses affluents et sous affluents	Source, commune LAFAGE-SUR-SOMBRE	Confluence avec la Rivière Le Doustre, commune CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Chabot ; Truite fario	Ruisseau des Agneaux, ses affluents et sous affluents	Source, commune PERET-BEL-AIR	Confluence avec le Ruisseau d'Egletons, commune PERET-BEL-AIR	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau des Aiguettes, ses affluents et sous affluents	Source, commune MEYMAC	Confluence avec la Rivière La Luzège, commune MEYMAC	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de Saint-Ciément, ses affluents et sous affluents	www, commune ROUFFIAC	www, commune GOULLES	
Truite fario	Ruisseau de Saint-Hilaire	Source, commune SAINT-HILAIRE-FOISSAC	Confluence avec la Rivière La Luzège, commune SAINT-HILAIRE-FOISSAC	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de saint-mathurin, et ses affluents	De la source, commune CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL	Confluence avec ruisseau du Peyret, commune CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL	

Truite fario	Ruisseau de Saint-Merd, ses affluents et sous affluents	Source, commune MARCILLAC-LA-CROISILLE	Confluence avec la Rivière la Dordogne, commune MARCILLAC-LA-CROISILLE	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau des Communaux, ses affluents et sous affluents	Source, commune SOURSAC	Confluence avec la Rivière La Luzège, commune SOURSAC	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de Selves	La source, commune AURIAC	Amont plan d'eau d'Auriac, commune AURIAC	
Truite fario	Ruisseau de Selves, et ses affluents	Aval plan d'eau d'Auriac, commune AURIAC	Confluence, commune AURIAC	
Truite fario	Ruisseau de Seire	Source, commune SAINT-HILAIRE-FOISSAC	Confluence avec la Rivière La Luzège, commune SAINT-HILAIRE-FOISSAC	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau des Etangs, ses affluents et sous affluents	Source, commune LAPLEAU	Confluence avec la Rivière La Luzège, commune LAPLEAU	
Truite fario	Ruisseau des Gouttes, ses affluents et sous affluents	Source, commune MONTAIGNAC-SAINTE-HIPPOLYTE	Confluence avec la Rivière Le Doustre, commune MONTAIGNAC-SAINTE-HIPPOLYTE	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau des Ogaries, ses affluents et sous affluents	Source, commune MARCILLAC-LA-CROISILLE	Confluence avec la Rivière la Dordogne, commune MARCILLAC-LA-CROISILLE	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de Sombre, ses affluents et sous affluents	Source, commune LAFAGE-SUR-SOMBRE	Confluence avec la Rivière la Dordogne, commune LAVAL-SUR-LUZÈGE	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer

Truite fario	Ruisseau des Planchettes, ses affluents et sous affluents	Source, commune SOUDEILLES	Confluence avec le Ruisseau d'Egletons, commune SOUDEILLES	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau des Prés, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LAGARDE-ENVAL	Confluence avec le Méjou, commune ALBUSSAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau des Roches, ses affluents et sous affluents	Source, commune MOUSTIER-VENTADOUR	Confluence avec la Rivière La Luzège, commune MOUSTIER-VENTADOUR	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau des Rochettes, ses affluents et sous affluents	De la source, commune NEUVILLE	Confluence avec la Franche Valeine, commune FORGES	Truite fario
Truite fario	Ruisseau des Vergnes, ses affluents et sous affluents	Source, commune LA ROCHE-CANILLAC	Confluence avec la Rivière Le Doustre, commune LA ROCHE-CANILLAC	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau des Vergnes, ses affluents et sous affluents	Source, commune ROSIERS-D'EGLETONS	Confluence avec la Rivière Le Doustre, commune ROSIERS-D'EGLETONS	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de Vasséjoux, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-HILAIRE-FOISSAC	Confluence avec la Rivière la Luzège, commune SOURSAC	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Vaur, et ses affluents	De la source, commune CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL	Confluence avec le ruisseau du Peyret, commune SEXCLES	
Truite fario	Ruisseau de Vergne	Source, commune PALISSE	Confluence avec la Rivière La Luzège, commune PALISSE	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer

Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario	Ruisseau d'Indou, et ses affluents	De la source, commune SAINT-CHAMANT	Confluence avec la Souvigne, commune SAINT-CHAMANT	Truite fario
Truite fario	Ruisseau du Battut, ses affluents et sous affluents	Source, commune LAMAZIERE-BASSE	Confluence avec la Rivière le Vianon, commune SAINT-HILAIRE-LUC	Tuite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Chabot ; Truite fario	Ruisseau du Boucheron, ses affluents et sous affluents	Source, commune PALISSE	Confluence avec la Rivière Le Vianon, commune PALISSE	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau du Feix, ses affluents et sous affluents	Source, commune COMBRESSOL	Confluence avec la Rivière La Luzège, commune COMBRESSOL	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau du Gô, ses affluents et sous affluents	De la source, commune NEUVILLE	Confluence avec le Foulissard, commune SAINT-HILAIRE-TAURIEUX	Truite fario
Truite fario	Ruisseau du Jacquet, ses affluents et sous affluents	Source, commune DAVIGNAC	Confluence avec la Rivière la Soudeillette, commune DAVIGNAC	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau du Martinet	Source, commune SOURSAC	Confluence avec la Rivière La Luzège, commune SOURSAC	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau du Mas, ses affluents et sous affluents	Source, commune DAVIGNAC	Confluence avec la Rivière la Soudeillette, commune DAVIGNAC	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Chabot ; Truite fario	Ruisseau du Maurel, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-BONNET-ELVERT	Confluence avec la Souvigne, commune SAINT-SYLVAIN	Truite fario
Truite fario	Ruisseau du Moulin du Chassang, et ses affluents	De la source, commune SAINT-PRIVAT	Confluence Lac de Feyt, commune SAINT-PRIVAT	

Truite fario	Ruisseau du Moulin du Licuteret, ses affluents et sous affluents	Source, commune DARNETS	Confluence avec la Rivière la Luzège, commune MOUSTIER-VENTADOUR	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau du Moulin du Prieur, ses affluents et sous affluents	Source, commune EGLETONS	Confluence avec la Rivière la Soudeillette, commune MOUSTIER-VENTADOUR	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario	Ruisseau du Peyret, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SEXCLES	Confluence avec la Maronne, commune SEXCLES	
Truite fario	Ruisseau du Pontanel, ses affluents et sous affluents	La source, commune SERVIERES-LE-CHATEAU	Confluence, commune SERVIERES-LE-CHATEAU	
Truite fario	Ruisseau du Pontissou, ses affluents et sous affluents	Source, commune DARNETS	Confluence avec la Rivière La Luzège, commune DARNETS	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau du Sarceix, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-BONNET-ELVERT	Confluence avec la Souvigne, commune SAINT-SYLVAIN	Truite fario
Truite fario	Ruisseau du Suquet, ses affluents et sous affluents	De la source, commune ALTILLAC	Confluence avec la Dordogne, commune ALTILLAC	
Truite fario	Ruisseau Noir, ses affluents et sous affluents	Source, commune MEYMAC	Confluence avec la Rivière La Luzège, commune COMBRESSOL	Truite Fario - Chabot - Lamproie de Planer

La Vézère de sa source au confluent de la Corrèze (inclusive)

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Truite fario	Affluent rive droite de la Manou, et ses affluents	De la source, commune SAINT-AULAIRE	Confluence avec la Manou, commune SAINT-AULAIRE	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario	Chadon, ses affluents et sous affluents	De la source, commune GIMEL-LES-CASCADES	Confluence avec la Montane, commune GIMEL-LES-CASCADES	Truite fario ; Chabot
Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	La Céronne, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SEILHAC	Confluence avec la Corrèze, commune TULLE	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	La Corrèze, ses affluents et sous affluents	De la source, commune PEROLS-SUR-VEZERE	Confluence avec la Vézère, commune SAINT-PANTALEON-DE-LARCHÈ	Truite fario ; Chabot ; Ombre commun ; Lamproie de Planer ; Vandoise ; Lamproie marine ; Saumon atlantique
Truite fario	La Corrèze de Pradines, ses affluents et sous affluents	Source, commune BONNEFOND	Confluence avec la Rivière La Corrèze, commune CHAUMEIL	Truite Fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario ; Vandoise	La Couze, ses affluents et sous affluents	De la source, commune FAVARS	Confluence avec la Corrèze, commune MALEMORT-SUR-CORREZE	Truite fario ; Chabot ; Lamproie de Planer ; Vandoise
Truite fario	La Dadalouze, ses affluents et sous affluents	Source, commune AMBRUGEAT	Confluence avec la Rivière La Corrèze, commune SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT	Truite Fario
Truite fario	La Douyge, ses affluents et sous affluents	De la source, commune BEAUMONT	Confluence avec la Vimbelles, commune SAINT-SALVADOUR	Truite fario

Truite fario	La Gorse, ses affluents et sous affluents	De la source, commune EYREIN	Confluence avec la Montane, commune EYREIN	Truite fario
Truite fario ; Vandoise	La Loyre, ses affluents et sous affluents	De la source, commune NOAILHAC	Confluence avec la Corrèze, commune MALEMORT-SUR-CORREZE	Truite fario ; vandoise
Lamproie de planer ; Vandoise	La Loyre, ses affluents et sous affluents	jhfj, commune SAINT-VIANCE	xc, commune VARETZ	
Chabot ; Truite fario	La Madrange, ses affluents et sous affluents	De la source, commune VEIX	Confluence avec la Vézère, commune CHAMBOULIVE	Truite fario ; Chabot
Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario	La Menaude, ses affluents et sous affluents	De la source, commune MEYRIGNAC-L'EGLISE	Confluence avec la Vimbelle, commune NAVES	Truite fario ; Chabot ; Lamproie de Planer ; Saumon atlantique
Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario	La Montane, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-YRJEIX-LE-DEJALAT	Confluence avec la Corrèze, commune LAGUENNE	Truite fario ; Chabot ; Lamproie de Planer ; Saumon atlantique
Truite fario	La Petite Vézère, ses affluents et sous affluents	De la source, commune PEROLS-SUR-VEZERE	Confluence avec la Vézère, commune BUGEAT	Truite fario
Truite fario	La Pourcette, et ses affluents	De la source, commune USSAC	Confluence avec le Maumont, commune USSAC	
Truite fario	La Ribane, ses affluents et sous affluents	De la source, commune MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE	Confluence avec la Montane, commune VITRAC-SUR-MONTANE	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario	La Roanne, ses affluents et sous affluents	De la source, commune BEYNAT	Confluence avec la Corrèze, commune DAMPIAT	Truite fario ; Chabot ; Lamproie de Planer ; Saumon atlantique
Chabot ; Saumon atlantique ; Truite fario	La Roannelle, ses affluents et sous affluents	De la source, commune BEYNAT	Confluence avec la Roanne, commune LE CHASTANG	Truite fario

Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario	La Rondelle, ses affluents et sous affluents	De la source, commune MARC-LA-TOUR	Confluence avec la Saint Bonnette, commune LADIGNAC-SUR- RONDELLES	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario	La Saint-Bonnette, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-PAUL	Confluence avec la Corrèze, commune LAGUENNE	Truite fario ; Chabot ; Lamproie de Planer ; Saumon atlantique
Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	La Solane, ses affluents et sous affluents	De la source, commune NAVES	Confluence avec la Corrèze, commune TULLE	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	La Soudaine, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-HILAIRE-LES-COURBES	Confluence avec la Vézère, commune SOUDAINE-LAVINADIERE	Truite fario ; Chabot ; Lamproie de Planer ; Vandoise
Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario	La Vézère, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-SULPICE-LES-BOIS	Confluence avec le Vézère, commune SAINT-MERD-LES-OUSSINES	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	La Vézère	De la source, commune SAINT-MERD-LES-OUSSINES	Confluence avec la Corrèze, commune USSAC	Truite fario, Chabot, Lamproie de Planer, Vandoise, Saumon Atlantique, Lamproie marine
Truite fario	La Vianne, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LAGLEYGEOLLE	Confluence avec la Roanne, commune LANTEUIL	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	La Vimbelle, ses affluents et sous affluents	De la source, commune BEAUMONT	Confluence avec la Corrèze, commune NAVES	Truite fario ; Chabot ; Saumon atlantique ; Lamproie de Planer
Truite fario	Le Biou, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINTE-FEREOLE	Confluence avec le plan d'eau de la Couze de Venarsal, commune SAINTE-FEREOLE	Truite fario

Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario ; Vandoise	Le Bradascou, ses affluents et sous affluents	De la source, commune CHAMBERET	Confluence avec la Vézère, commune UZERCHE	Truite fario ; Chabot ; Lamproie de Planer ; Vandoise
Truite fario	Le Brézou, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SEILHAC	Confluence avec la Vézère, commune VIGEOIS	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	Le Clan, ses affluents et sous affluents	De la source, commune PERPEZAC-LE-NOIR	Confluence avec la Vézère, commune VARETZ	Truite fario ; Lamproie de Planer
Truite fario	Le Coiroux, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINTE-FORTUNADE	Confluence avec la Roanne, commune DAMPNIAT	Truite fario ; Chabot ; Lamproie de Planer ; Saumon atlantique
Truite fario	Le Donjou, ses affluents et sous affluents	De la source, commune PALAZINGES	Confluence avec la Roanne, commune DAMPNIAT	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Le Ganaveix, ses affluents et sous affluents	De la source, commune MEILHARDS	Confluence avec le Bradascou, commune CONDAT-SUR-GANAVEIX	Truite fario ; Chabot ; Lamproie de Planer
Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario	Le Maumont, ses affluents et sous affluents	Confluence des deux Maumonts, commune DONZENAC	Confluence avec le Clan, commune USSAC	Truite fario ; Chabot ; Lamproie de Planer ; Vandoise ; Saumon atlantique
Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario	Le Maumont Blanc, ses affluents et sous affluents	De la source, commune CHANTEIX	Confluence avec le Maumont, commune DONZENAC	Truite fario ; Chabot ; Lamproie de Planer ; Saumon atlantique
Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario	Le Maumont Noir, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-MEXANT	Confluence avec le Maumont Blanc, commune DONZENAC	Truite fario ; Chabot ; Lamproie de Planer
Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario ; Vandoise	Le Pian, ses affluents et sous affluents	De la source, commune COSNAC	Confluence avec la Corrèze, commune BRIVE-LA-GAILLARDE	Truite fario ; Vandoise

Truite fario	Le Riovert, ses affluents et sous affluents	De la source, commune PEROLS-SUR-VEZERE	Confluence avec le ruisseau d'Ars, commune PEROLS-SUR-VEZERE	Truite fario
Truite fario	Le Roannet, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LANTEUIL	Confluence avec la Roanne, commune LANTEUIL	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Le Roseix, ses affluents et sous affluents	De la source, commune CONCEZE	Confluence avec la Loyre, commune OBJAT	Truite fario ; Lamproie de Planer
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Le Roseix, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-BONNET-LA-RIVIERE	Confluence avec la Loyre, commune OBJAT	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Le Rouget, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE	Confluence avec la Montane, commune EYREIN	Truite fario
Truite fario	Le Rujoux, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-SALVADOUR	Confluence avec la Vézère, commune ESPARTIGNAC	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario	Le Salabert, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL	Confluence avec la Saint Bonnette, commune SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario ; Vandoise	Le Troh, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-JAL	Confluence avec la Vézère, commune UZERCHE	Truite fario
Truite fario	Le Vézérou, ses affluents et sous affluents	De la source, commune TARNAC	Confluence avec le ruisseau du Parneix, commune SAINT-MERD-LES-OUSSINES	Truite fario
Truite fario	Rivière d'Ars, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-MERD-LES-OUSSINES	Confluence avec la Petite Vézère, commune PEROLS-SUR-VEZERE	Truite fario ; Chabot

Truite fario	ruisseau d'abillou	Source, commune SAINT-YRIEIX-LE- DEJALAT	Confluence avec la Rivière La Dadalouze, commune SAINT-YRIEIX-LE- DEJALAT	Truite Fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau d'Aigue Font, ses affluents et sous affluents	De la source, commune CHANTEIX	Confluence avec le Maumont Blanc, commune SAINT-PARDOUX- L'ORTIGIER	Truite fario
Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau d'Alembre, ses affluents et sous affluents	De la source, commune VEIX	Confluence avec la Vézère, commune TREIGNAC	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau d'Anglard, ses affluents et sous affluents	De la source, commune UZERCHE	Confluence avec la Vézère, commune VIGEOIS	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de Baby, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-YBARD	Confluence avec la Vézère, commune SAINT-YBARD	Truite fario ; Chabot ; Vandoise
Truite fario	Ruisseau de Barsanges, ses affluents et sous affluents	De la source, commune PEROLS-SUR- VEZERE	Confluence avec la Petite Vézère, commune PEROLS-SUR- VEZERE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Blanchefort, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LAGRAULIERE	Confluence avec le Brezou, commune LAGRAULIERE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Bois Coudert, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINTE- FORTUNADE	Confluence avec la Corrèze, commune SAINTE- FORTUNADE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Bonnefond, ses affluents et sous affluents	Source, commune BONNEFOND	Confluence avec la Rivière La Corrèze, commune BONNEFOND	Truite Fario
Truite fario	Ruisseau de Bouillaguet, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LAGRAULIERE	Confluence avec le Brezou, commune PERPEZAC-LE-NOIR	Truite fario

Truite fario	Ruisseau de Boulou, ses affluents et sous affluents	De la source, commune VEIX	Confluence avec la Vézère, commune LE LONZAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Bounaix, ses affluents et sous affluents	De la source, commune ESTIVAUX	Confluence avec la Vézère, commune ESTIVAUX	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Bounaix, ses affluents et sous affluents	De la source, commune ESTIVAUX	Confluence avec la Vézère, commune ESTIVAUX	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Bourdeyrou, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL	Confluence avec la Rivière La Montane, commune SAINT-PRIEST-DE-GIMEL	Truite Fario
Truite fario	Ruisseau de Brach, ses affluents et sous affluents	De la source, commune EYREIN	Confluence avec la Montane, commune SAINT-PRIEST-DE-GIMEL	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de Brauze, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINTE-FORTUNADE	Confluence avec la Corrèze, commune CORNIL	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Caux, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-PRIEST-DE-GIMEL	Confluence avec la Saint Bonnette, commune SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Cessac, ses affluents et sous affluents	De la source, commune PERPEZAC-LE-NOIR	Confluence avec la Vézère, commune PERPEZAC-LE-NOIR	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de Cessac, ses affluents et sous affluents	De la source, commune ESTIVAUX	Confluence avec la Vézère, commune ESTIVAUX	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario	Ruisseau de Chanac, ses affluents et sous affluents	De la source, commune CHANAC-LES-MINES	Confluence avec la Saint Bonnette, commune LAGUENNE	Truite fario

Truite fario	Ruisseau de Chanterane, ses affluents et sous affluents	De la source, commune CHAMEYRAT	Confluence avec la Corrèze, commune CHAMEYRAT	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Chassagne, ses affluents et sous affluents	De la source, commune CORREZE	Confluence avec la Corrèze, commune CORREZE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Chaunac, ses affluents et sous affluents	De la source, commune NAVES	Confluence avec la Céronne, commune TULLE	Truite fario
Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Chauvignac, ses affluents et sous affluents	De la source, commune CHANTEIX	Confluence avec le Maumont Blanc, commune SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER	Truite fario ; Chabot ; Lamproie de Planer
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Chauvignac, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER	Confluence avec le ruisseau des Deux Aigues, commune SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Chazalviel, ses affluents et sous affluents	Source, commune GRANDSAIGNE	Confluence avec la Rivière La Corrèze, commune SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT	Truite Fario
Truite fario	Ruisseau de Couffy, et ses affluents	De la source, commune VARETZ	Confluence avec la Loyre, commune VARETZ	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Gamonze, ses affluents et sous affluents	De la source, commune MADRANGES	Confluence avec le ruisseau de la Blancherie, commune BEAUMONT	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Ganc Salée, ses affluents et sous affluents	De la confluence, commune SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT	Confluence avec la Montane, commune SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Ganetorte, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LE LONZAC	Confluence avec la Madrange, commune CHAMBOULIVE	Truite fario

Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Ganette, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LAGARDE-ENVAL	Confluence avec la Saint Bonnette, commune LAGUENNE	Truite fario ; Chabot ; Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de Ganezande, ses affluents et sous affluents	De la source, commune CHAUMEIL	Confluence avec l'autre bras du ruisseau de Ganezande, commune CHAUMEIL	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Ganezande, ses affluents et sous affluents	De la source, commune CHAUMEIL	Confluence avec le ruisseau de l'Étang, commune CHAUMEIL	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Goual, ses affluents et sous affluents	De la source, commune CHAUMEIL	Confluence avec la Douyge, commune CHAUMEIL	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Gussangc, ses affluents et sous affluents	Source, commune PRADINES	Confluence avec la Rivière La Corrèze de Pradines, commune PRADINES	Truite Fario
Truite fario	Ruisseau de Jama	Source, commune AMBRUGEAT	Confluence avec la Rivière La Dadalouze, commune BONNEFOND	Truite Fario
Truite fario	Ruisseau de Javaille, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SOUDAINE-LAVINADIERE	Confluence avec la Vézère, commune PEYRISSAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Barthe, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LAGRAULIERE	Confluence avec le Brezou, commune LAGRAULIERE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de l'Abbe, ses affluents et sous affluents	De la source, commune VITRAC-SUR-MONTANE	Confluence avec la Corrèze, commune CORREZE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Bernardie, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LE LONZAC	Confluence avec le ruisseau de la Bernardie, commune MADRANGES	Truite fario

Truite fario	Ruisseau de la Bernardie, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LE LONZAC	Confluence avec le ruisseau de la Bernardie, commune MADRANGES	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Besse, ses affluents et sous affluents	De la source, commune DONZENAC	Confluence avec le Clan, commune DONZENAC	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario	Ruisseau de la Blancherie, ses affluents et sous affluents	De la source, commune BEAUMONT	Confluence ruisseau du Rouillard, commune BEAUMONT	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Borderie, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-CLEMENT	Confluence avec le Brezou, commune SAINT-CLEMENT	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Borie	Source, commune SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT	Confluence avec la Rivière La Corrèze, commune SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT	Truite Fario
Chabot ; Saumon atlantique ; Truite fario	Ruisseau de la Brande, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINTE-FORTUNADE	Confluence avec la Roanne, commune BEYNAT	Truite fario ; Chabot ; Saumon atlantique
Chabot ; Truite fario	Ruisseau de la Cassière, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-HILAIRE-LES-COURBES	Confluence avec le ruisseau de Pauliat, commune TREIGNAC	Truite fario ; Chabot
Truite fario	Ruisseau de la Faye, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LAMONGERIE	Confluence avec le Ganaveix, commune LAMONGERIE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Faye, et ses affluents	De la source, commune LAMONGERIE	Confluence avec le Ganaveix, commune LAMONGERIE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Font-Cliare, ses affluents et sous affluents	Source, commune PERET-BEL-AIR	Confluence avec la Rivière La Dadalouze, commune PERET-BEL-AIR	Truite Fario
Truite fario	Ruisseau de la Font du Soir, ses affluents et sous affluents	Source, commune BONNEFOND	Confluence avec la Rivière La Corrèze, commune BONNEFOND	Truite Fario

Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de la Forêt, ses affluents et sous affluents	De la source, commune MEILHARDS	Confluence avec le Bradascoux, commune CONDAT-SUR- GANAVEIX	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de la Gane, ses affluents et sous affluents	De la source, commune CHAMEYRAT	Confluence avec la Corrèze, commune CORNIL	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Gane, ses affluents et sous affluents	De la source, commune AFFIEUX	Confluence avec le Boulou, commune AFFIEUX	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Gane Nègre, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-MERD-LES- OUSSINES	Confluence avec la Vézère, commune SAINT-MERD-LES- OUSSINES	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Lageneste, ses affluents et sous affluents	De la source, commune EYBURIE	Confluence avec la Vézère, commune EYBURIE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Grande Fontaine, ses affluents et sous affluents	De la source, commune ALLASSAC	Confluence avec la Vézère, commune ALLASSAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Molestie, ses affluents et sous affluents	Source, commune PRADINES	Confluence avec la Rivière La Corrèze de Pradines, commune PRADINES	Truite Fario
Truite fario	Ruisseau de la Monédière, ses affluents et sous affluents	De la source, commune PRADINES	Confluence avec la Douyge, commune CHAUMEIL	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Planche, ses affluents et sous affluents	Source, commune GOURDON-MURAT	Confluence avec la Rivière La Corrèze de Pradines, commune GOURDON-MURAT	Truite Fario
Truite fario	Ruisseau de la Planche, ses affluents et sous affluents	De la source, commune CORREZE	Confluence avec la Corrèze, commune CORREZE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Plantade	Source, commune SAINT-YRIEIX-LE- DEJALAT	Confluence avec la Rivière La Corrèze, commune SAINT-YRIEIX-LE- DEJALAT	

Truite fario	Ruisseau de la Prade Grande, ses affluents et sous affluents	Source, commune DAVIGNAC	Confluence avec la Rivière La Dadalouze, commune BONNEFOND	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Rode, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-CLEMENT	Confluence avec la Céronne, commune NAVES	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Salade, ses affluents et sous affluents	De la source, commune CHAMEYRAT	Confluence avec la Corrèze, commune CHAMEYRAT	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Salamanière, ses affluents et sous affluents	De la source, commune BUGEAT	Confluence avec la Vézère, commune VIAM	Truite fario
Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de la Serre, ses affluents et sous affluents	De la source, commune PERPEZAC-LE-BLANC	Confluence avec le Roseix, commune SAINT-AULAIRE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Tournerie, ses affluents et sous affluents	De la source, commune JUILLAC	Confluence avec le Roseix, commune JUILLAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Védrenne, ses affluents et sous affluents	Source, commune CHAUMEIL	Confluence avec la Rivière La Corrèze, commune CHAUMEIL	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Vergne, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-BONNET-L'ENFANTIER	Confluence avec le Clan, commune ALLASSAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Vigne, et ses affluents	De la source, commune NAVES	Confluence avec la Solane, commune TULLE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de l'Echameil, ses affluents et sous affluents	De la source, commune BUGEAT	Confluence avec le Vézère, commune BUGEAT	Truite fario ; Chabot
Truite fario	Ruisseau de l'Etang, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-AUGUSTIN	Confluence avec le ruisseau de Ganezandé, commune SAINT-AUGUSTIN	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de l'Etang, ses affluents et sous affluents	En aval de l'étang, commune MEYRIGNAC-L'EGLISE	Confluence avec les Dagues, commune CORREZE	Truite fario

Truite fario	Ruisseau de l'Etang, et ses affluents	De la source, commune VEIX	Confluence avec le Boulou, commune VEIX	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de l'Etang, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SARRAN	Confluence avec la Montane, commune VITRAC-SUR-MONTANE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de l'Etang de Larue, ses affluents et sous affluents	De la source, commune DONZENAC	Confluence avec le Clan, commune DONZENAC	Truite fario
Ombre commun ; Truite fario	Ruisseau de l'Homme Mort, ses affluents et sous affluents	De la source, commune CLERGOUX	Confluence avec la Saint Bonnette, commune ESPAGNAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Marcy, ses affluents et sous affluents	De la source, commune MILLEVACHES	Confluence avec le ruisseau de Psychirou, commune SAINT-MERD-LES-OUSSINES	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Marut, ses affluents et sous affluents	Source, commune SARRAN	Confluence avec la Rivière La Corrèze, commune SARRAN	Truite Fario
Truite fario	Ruisseau de Murat, ses affluents et sous affluents	Source, commune GOURDON-MURAT	Confluence avec la Rivière La Corrèze de Pradines, commune GOURDON-MURAT	Truite Fario
Truite fario	Ruisseau de Pauliat, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-HILAIRE-LES-COURBES	Confluence avec la Soudaine, commune TREIGNAC	
Truite fario	Ruisseau de Peyrat, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-BONNET-L'ENFANTIER	Confluence avec le Clan, commune SAINT-BONNET-L'ENFANTIER	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Piquette, ses affluents et sous affluents	De la source en Haute-Vienne, commune MASSERET	Confluence avec le ruisseau des Forges, commune SALON-LA-TOUR	Truite fario

Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de Planchetorte, ses affluents et sous affluents	De la source, commune JUGEALS-NAZARETH	Confluence avec la Vézère, commune USSAC	Truite fario ; Lamproie de Planer
Chabot ; Truite fario	Ruisseau de Planche Vieille, ses affluents et sous affluents	De la source, commune CHANTEIX	Confluence avec le Baspeyrat, commune SAINT-CLEMENT	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Pont Lagorce, ses affluents et sous affluents	De la source, commune ESPARTIGNAC	Confluence avec le Brezou, commune VIGEOIS	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de Rebière, ses affluents et sous affluents	De la source, commune VOUTEZAC	Confluence avec la Vézère, commune VOUTEZAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Rigalouboux, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-AUGUSTIN	Confluence avec la Douyge, commune SAINT-AUGUSTIN	Truite fario
Truite fario	Ruisseau des Bordes, ses affluents et sous affluents	Source, commune GRANDSAIGNE	Confluence avec la Rivière La Corrèze, commune SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT	Truite Fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau des Dagues, ses affluents et sous affluents	De la source, commune MEYRIGNAC-L'EGLISE	Confluence avec la Menaudé, commune BAR	Truite fario ; Chabot ; Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau des Forbières, et ses affluents	De la source, commune SARRAN	Confluence avec la Montane, commune SARRAN	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau des Forges, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LAMONGERIE	Confluence avec le Bradascoux, commune UZERCHE	Truite fario ; Chabot ; Lamproie de Planer
Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario	Ruisseau des Ganes, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LESTARDS	Confluence avec la Vézère, commune TREIGNAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau des Gouttes, ses affluents et sous affluents	De la source, commune BUGEAT	Confluence avec la Vézère, commune BUGEAT	Truite fario ; Chabot

Truite fario	Ruisseau des Maisons, ses affluents et sous affluents	De la source, commune MEYMAC	Confluence avec le ruisseau d'Ars, commune PEROLS-SUR-VEZERE	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau des Mirandes, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINTE-FORTUNADE	Confluence avec la Corrèze, commune SAINTE-FORTUNADE	Truite fario
Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau des Saulières, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINTE-FEREOLE	Confluence avec la Corrèze, commune MALEMORT-SUR-CORREZE	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario	Ruisseau des Trouillères, ses affluents et sous affluents	De la source, commune BEAUMONT	Confluence avec la Vimabelle, commune NAVES	Truite fario ; Chabot ; Saumon atlantique ; Lamproie de Planer
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de St Ybard, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-YBARD	Confluence avec la Vézère, commune SAINT-YBARD	Truite fario
Truite fario	Ruisseau des Vergnettes, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT	Confluence avec la Rivière La Corrèze, commune SARRAN	Truite Fario
Truite fario	Ruisseau de Trarieux, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-HILAIRE-LES-COURBES	Confluence avec la Soudaine, commune SAINT-HILAIRE-LES-COURBES	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Triviaux, ses affluents et sous affluents	De la source, commune VEIX	Confluence avec le ruisseau de l'Étang, commune VEIX	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Vialle, ses affluents et sous affluents	De la source, commune CONDAT-SUR-GANAVEIX	Confluence avec le Bradascoux, commune CONDAT-SUR-GANAVEIX	Truite fario

Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Vignols, ses affluents et sous affluents	De la source, commune VIGNOLS	Confluence avec le Roscoix, commune SAINT-CYR-LA-ROCHE	Truite fario ; Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau dit de "Jourzat" ou de "Poumeyrol", ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-HILAIRE-PEYROUX	Confluence avec le ruisseau Français, commune SAINT-HILAIRE-PEYROUX	Truite fario
Truite fario	Ruisseau d'Orluc, ses affluents et sous affluents	De la source, commune BONNEFOND	Confluence avec la Vézère, commune BUGEAT	Truite fario
Chabot ; Truite fario	Ruisseau du Baspeyrat, ses affluents et sous affluents	De la source, commune CHANTEIX	Confluence avec le Maumont Blanc, commune SAINT-CLEMENT	Truite fario
Truite fario	Ruisseau du Bois Communal, ses affluents et sous affluents	De la source, commune ALLASSAC	Confluence avec la Vézère, commune ALLASSAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau du Gobelet, ses affluents et sous affluents	De la source, commune PIERREFITTE	Confluence avec le Rujoux, commune PIERREFITTE	Truite fario
Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau du Mayne, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-SORNIN-LAVOLPS	Confluence avec la Loyre, commune SAINT-CYR-LA-ROCHE	Truite fario ; Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau du Mazaud, ses affluents et sous affluents	De la source, commune BUGEAT	Confluence avec la Vézère, commune BUGEAT	Truite fario
Truite fario	Ruisseau du Mazet, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINTE-FORTUNADE	Confluence avec le ruisseau des Mirandes, commune SAINTE-FORTUNADE	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau du Merle, ses affluents et sous affluents	De la source, commune MEILHARDS	Confluence avec le Bradascoux, commune MEILHARDS	Truite fario
Truite fario	Ruisseau du Moulin, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-HILAIRE-PEYROUX	Confluence avec la Corrèze, commune CORNIL	Truite fario

Truite fario	Ruisseau du Moulin Pommier, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LE LONZAC	Confluence avec la Madrange, commune CHAMBOULIVE	Truite fario
Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario	Ruisseau du Parnaix, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-MERD-LES-OUSSINES	Confluence avec le ruisseau de Ganc Nègre, commune BUGEAT	Truite fario
Truite fario	Ruisseau du Passadour, ses affluents et sous affluents	De la source, commune BAR	Confluence avec la Menaude, commune ORLIAC-DE-BAR	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau du Pin, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SALON-LA-TOUR	Confluence avec le ruisseau des Forges, commune CONDAT-SUR-GANAVEIX	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario	Ruisseau du Pont Peyri, ses affluents et sous affluents	De la confluence avec les ruisseaux de l'Etang et Ganezande, commune SAINT-AUGUSTIN	Confluence avec le ruisseau de la Blancherie, commune BEAUMONT	Truite fario
Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario	Ruisseau du Vert, ses affluents et sous affluents	De la source, commune TOY-VIAM	Confluence avec la Vézère, commune VIAM	Truite fario
Truite fario	Ruisseau Forgés, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SARRAN	Confluence avec la Corrèze, commune CORREZE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau Francais, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-HILAIRE-PEYROUX	Confluence avec la Corrèze, commune SAINT-HILAIRE-PEYROUX	Truite fario
Truite fario	Ruisseau Galingard, ses affluents et sous affluents	De la source, commune PRADINES	Confluence avec le ruisseau de l'Alembre, commune VEIX	Truite fario
Truite fario	Ruisseau Guillon, ses affluents et sous affluents	De la source, commune ALLASSAC	Confluence avec la Vézère, commune ALLASSAC	Truite fario
Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau la Manou, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-AULAIRE	Confluence avec la Loyre, commune SAINT-VIANCE	Truite fario

Saumon atlantique ; Truite fario	Ruisseau la Sudrie, ses affluents et sous affluents	De la source, commune CHAMEYRAT	Confluence avec la Corrèze, commune CHAMEYRAT	Truite fario ; Saumon atlantique
Truite fario	Ruisseau le Clamoury, ses affluents et sous affluents	De la source, commune PERPEZAC-LE-NOIR	Confluence avec le Brezou, commune PERPEZAC-LE-NOIR	
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Ombre commun ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau le Coudert, ses affluents et sous affluents	De la source, commune VOUTEZAC	Confluence avec la Vézère, commune ALLASSAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau le Donjou (Ruisseau de Palazinges), ses affluents et sous affluents	De la source, commune PALAZINGES	Confluence avec le ruisseau du Donjou, commune PALAZINGES	Truite fario
Truite fario	Ruisseau le Psychirou, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-MERD-LES-OUSSINES	Confluence avec la Vézère, commune SAINT-MERD-LES-OUSSINES	Truite fario
Truite fario	Ruisseau Noir, ses affluents et sous affluents	De la source, commune CORREZE	Confluence avec la Corrèze, commune CORREZE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau sous les Sucs, ses affluents et sous affluents	De la source, commune VIAM	Confluence avec le barrage de Viam, commune VIAM	Truite fario

La Vézère du confluent de la Corrèze au confluent de la Dordogne

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	Affluent rive droite de la Vézère (Lieu-dit La Rioche Haute), et ses affluents	De la source, commune SAINT-PANTALEON-DE-LARCHÉ	Confluence avec la Vézère, commune SAINT-PANTALEON-DE-LARCHÉ	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	Affluent rive droite de la Vézère (Lieu-dit Puymorel), et ses affluents	De la source, commune SAINT-PANTALEON-DE-LARCHÉ	Confluence avec la Vézère, commune LA FEUILLADE	Truite fario
Truite fario	Affluent rive droite du ruisseau de La Peyrède, ses affluents et sous affluents	De la source, commune PERPEZAC-LE-BLANC	Confluence avec le ruisseau de Peyrède, commune PERPEZAC-LE-BLANC	Truite fario
Truite fario	La Couze, ses affluents et sous affluents	De la source, commune JUGEALS-NAZARETH	Confluence avec la Vézère, commune LARCHÉ	
Truite fario	La Logne, ses affluents et sous affluents	De la source, commune PERPEZAC-LE-BLANC	Confluence avec la Vézère, commune CUBLAC	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	La Loyre, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-YBARD	Confluence avec la Vézère, commune SAINT-PANTALEON-DE-LARCHÉ	
Truite fario	Ruisseau de Cublac (Bras rive droite), ses affluents et sous affluents	De la source, commune CUBLAC	Confluence avec la Vézère, commune CUBLAC	Truite fario

Truite fario	Ruisseau de Gratte-Lièvre, et ses affluents	De la confluence, commune SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	Confluence avec la Vézère, commune SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Besse, et ses affluents	De la source, commune MANSAC	Confluence avec la Logne, commune MANSAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Buissonnie, et ses affluents	De la source, commune CUBLAC	Confluence avec la Vézère, commune CUBLAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Cabane, ses affluents et sous affluents	De la source, commune BRIGNAC-LA-PLAINE	Confluence avec la Logne, commune BRIGNAC-LA-PLAINE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Cabane (Bras rive droite), ses affluents et sous affluents	De la source, commune BRIGNAC-LA-PLAINE	Confluence, commune BRIGNAC-LA-PLAINE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Chabreille, ses affluents et sous affluents	De la source, commune BRIGNAC-LA-PLAINE	Confluence avec la Logne, commune BRIGNAC-LA-PLAINE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Chapelle, et ses affluents	De la source, commune MANSAC	Confluence avec la Vézère, commune SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Chapelle (Affluent rive droite), et ses affluents	De la source, commune SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	Confluence avec le ruisseau de la Chapelle, commune SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Las Brandas, et ses affluents	De la source, commune CUBLAC	Confluence avec la Vézère, commune CUBLAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Savignac, et ses affluents	De la source, commune CUBLAC	Limite du département de la Dordogne, commune CUBLAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau du Claud, et ses affluents	De la source, commune CUBLAC	Confluence avec la Vézère, commune CUBLAC	Truite fario

Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau du Rieux Tort, ses affluents et sous affluents	De la limite du département de la Dordogne, commune SAINT-PANTALEON- DE-LARCHE	Confluence avec la Vézère, commune SAINT-PANTALEON- DE-LARCHE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau La Besse, et ses affluents	De la source, commune MANSAC	Confluence avec la Logne, commune CUBLAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau la Borderie, ses affluents et sous affluents	De la source, commune YSSANDON	Confluence avec la Logne, commune MANSAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau la Peyrede, ses affluents et sous affluents	De la source, commune PERPEZAC-LE- BLANC	Confluence avec la Logne, commune PERPEZAC-LE- BLANC	Truite fario

la Vienne de sa source à la Goire (nc)

Frères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Truite fario	la combade, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LACELLE	Limite du département avec la Haute-Vienne, commune LACELLE	Truite fario
Truite fario	La Vienne, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-SETIERS	Limite avec le département de la Haute-Vienne, commune TARNAC	Truite fario
Truite fario	La Vienne (Bras rive gauche)	De la source, commune PEYRELEVADE	Confluence avec le bras de la Vienne en rive droite, commune SAINT-SETIERS	
Truite fario	Ruisseau de Chamboux, ses affluents et sous affluents	De la source, commune PEYRELEVADE	Confluence avec la Vienne, commune PEYRELEVADE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Cros, ses affluents et sous affluents	De la source, commune L'EGLISE-AUX-BOIS	Confluence avec la Combade, commune L'EGLISE-AUX-BOIS	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Jalagnat (ou Chatain), ses affluents et sous affluents	Limite du département de la Creuse, commune TARNAC	Confluence avec la Vienne, commune TARNAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de La Berbeyrolle, ses affluents et sous affluents	De la source, commune PEYRELEVADE	Confluence avec le ruisseau du Monteil, commune PEYRELEVADE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Bessette, ses affluents et sous affluents	De la source, commune TARNAC	Limite de département avec la Creuse, commune TARNAC	Truite fario

Truite fario	Ruisseau de la Font de Chaussées, ses affluents et sous affluents	De la source, commune PEYRELEVADE	Confluence avec le ruisseau du Moulin du Rat, commune PEYRELEVADE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Jasse, ses affluents et sous affluents	De la source, commune PEYRELEVADE	Confluence avec la Vienne, commune PEYRELEVADE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la May, ses affluents et sous affluents	De la source, commune TARNAC	Confluence avec la Vienne, commune TARNAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Lavalrière, ses affluents et sous affluents	De la source, commune TARNAC	Confluence avec la Vienne, commune TARNAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de l'Enclose, ses affluents et sous affluents	De la source, commune TARNAC	Confluence avec le ruisseau de Menoueix, commune TARNAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Neuville, ses affluents et sous affluents	De la source, commune PEYRELEVADE	Confluence avec le ruisseau du Moulin du Rat, commune PEYRELEVADE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau des Maisons, ses affluents et sous affluents	De la source, commune TARNAC	Confluence avec le ruisseau de Mont Salvy, commune TARNAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau des Maisons, ses affluents et sous affluents	De la source, commune TARNAC	Confluence avec le ruisseau de Mont Salvy, commune TARNAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau des Vergnes, ses affluents et sous affluents	De la source, commune L'EGLISE-AUX-BOIS	Confluence avec la Combade, commune L'EGLISE-AUX-BOIS	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Vieille Maison, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-SETIERS	Confluence avec la Vienne, commune SAINT-SETIERS	Truite fario
Truite fario	Ruisseau du Bos de Vézy, ses affluents et sous affluents	De la source, commune TARNAC	Confluence avec le Menoueix, commune TARNAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau du Monteil, ses affluents et sous affluents	De la source, commune PEYRELEVADE	Confluence avec la Vienne, commune PEYRELEVADE	Truite fario

Truite fario	Ruisseau du Mont Salvy, ses affluents et sous affluents	De la source, commune TARNAC	Confluence avec le ruisseau du Menoueix, commune TARNAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau du Moulin du Rat, ses affluents et sous affluents	De la source, commune PEYRELEVADE	Confluence avec la Chandouille, commune PEYRELEVADE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau du Trenchar, ses affluents et sous affluents	De la source, commune TOY-VIAM	Confluence avec le ruisseau du Menoueix, commune TOY-VIAM	Truite fario
Truite fario	Ruisseau La Chandouille, ses affluents et sous affluents	Du barrage du Chammet, commune PEYRELEVADE	Confluence avec la Vienne, commune TARNAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau La Chandouille, ses affluents et sous affluents	Limite du département de la Creuse, commune PEYRELEVADE	Entrée dans le barrage du Chammet, commune PEYRELEVADE	Truite fario
Truite fario	Ruisseau Le Menoueix, ses affluents et sous affluents	De la source, commune TARNAC	Confluence avec la Vienne, commune TARNAC	Truite fario

L'Isle de sa source au confluent de la Dronne

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Truite fario	affluent RG de la boucheuse	De la source, commune MONTGIBAUD	Limite du département de la Haute-Vienne, commune MONTGIBAUD	
Truite fario	Affluent RG de la boucheuse, et ses affluents	De la source, commune MONTGIBAUD	Confluence avec la Boucheuse, commune MONTGIBAUD	
Truite fario	Affluent RG de la boucheuse, et ses affluents	De la source, commune MONTGIBAUD	Confluence avec la Boucheuse, commune MONTGIBAUD	Truite fario
Truite fario	Affluent RG de la Boucheuse, et ses affluents	De la source, commune MONTGIBAUD	Confluence avec la Boucheuse, commune MONTGIBAUD	
Truite fario	Affluent rive gauche de l'Auvézère, et ses affluents	De la source, commune BENAYES	Confluence avec l'Auvézère, commune BENAYES	
Lamproie de planer	Affluent rive droite du ruisseau de Crouzillac, et ses affluents	De la source, commune BENAYES	Confluence avec le ruisseau de Crouzillac, commune BENAYES	Lamproie de Planer
Truite fario	Affluent rive gauche de l'Auvézère, et ses affluents	De la source, commune BENAYES	Confluence avec l'Auvézère, commune BENAYES	
Truite fario	Affluent rive gauche de l'Auvézère, et ses affluents	De la source, commune LUBERSAC	Confluence avec l'Auvézère, commune LUBERSAC	
Lamproie de planer	Affluent rive gauche du ruisseau de Crouzillac, et ses affluents	De la source, commune BENAYES	Confluence avec le ruisseau de Crouzillac, commune BENAYES	
Lamproie de planer ; Truite fario	Affluent en rive droite du ruisseau de la Brune, et ses affluents	De la source, commune SAINT-YBARD	Confluence avec le ruisseau de la Brune, commune SAINT-YBARD	Truite fario, Lamproie de Planer

Lamproie de planer	Crouzillac, ses affluents et sous affluents	De la source, commune BENAYES	Confluence avec l'Auvézère, commune BENAYES	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	L'Auvézère	Confluence avec le ruisseau de Glaude, commune MASSERET	Limite de département avec la Dordogne, commune SEGUR-LE-CHATEAU	
Truite fario	Le Dalon, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SEGONZAC	Limite du département avec la Dordogne, commune SEGONZAC	
Lamproie de planer	Ruisseau d'Arnac, ses affluents et sous affluents	De la source, commune ARNAC-POMPADOUR	Confluence avec l'Auvézère, commune ARNAC-POMPADOUR	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de Caramigeas, et ses affluents	De la limite du département de la Corrèze, commune LUBERSAC	Confluence avec l'Auvézère, commune LUBERSAC	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Chastre, et ses affluents	De la source, commune BENAYES	Confluence avec l'Auvézère, commune BENAYES	Truite fario ; Chabot ; lamproie de Planer
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de la Brune, et ses affluents	De la source, commune BENAYES	Confluence avec l'Auvézère, commune BENAYES	Truite fario ; Lamproie de Planer
Truite fario	Ruisseau de la Capude	De la source, commune LUBERSAC	Confluence avec le ruisseau de la Faucherie, commune ARNAC-POMPADOUR	Truite fario
Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de la Capude, et ses affluents	De la source, commune LUBERSAC	Confluence avec le ruisseau de la Faucherie, commune LUBERSAC	
Truite fario	Ruisseau de la Côte Lionois, ses affluents et sous affluents	De la source (aval plan d'eau Fargeas), commune BENAYES	Confluence avec l'Auvézère, commune BENAYES	

Truite fario	Ruisseau de la Croisille, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-JULIEN-LE-VENDOMOIS	Limite de département de la Haute-Vienne, commune SAINT-ELOY-LES-TUILERIES	
Truite fario	Ruisseau de la Croisille, ses affluents et sous affluents	Affluent rive gauche, commune SAINT-JULIEN-LE-VENDOMOIS	Confluence avec le ruisseau de la Croisille, commune SAINT-JULIEN-LE-VENDOMOIS	
Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de la Faucherie, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LUBERSAC	Confluence avec l'Auvézère, commune LUBERSAC	Truite fario ; Lamproie de Planer
Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de la Penchennerie, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-JULIEN-LE-VENDOMOIS	Confluence avec le ruisseau de la Croisille, commune SAINT-ELOY-LES-TUILERIES	
Truite fario	Ruisseau de la Roche, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LUBERSAC	Confluence avec le ruisseau de la Faucherie, commune LUBERSAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Roche (Affluent en rive gauche), ses affluents et sous affluents	De la source, commune LUBERSAC	Confluence avec le ruisseau de la Roche, commune LUBERSAC	Truite fario
Truite fario	Ruisseau de la Rochette, et ses affluents	De la source, commune LUBERSAC	Confluence avec le ruisseau de Caramigeas, commune LUBERSAC	Truite fario
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de l'Etang de la Poste, et ses affluents	De la source, commune BENAYES	Confluence avec l'Auvézère, commune BENAYES	Lamproie de Planer
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de l'Etang de la Poste, et ses affluents	De la source, commune BENAYES	Confluence avec l'Auvézère, commune BENAYES	Lamproie de Planer
Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau du Moulin de Chatenet, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LUBERSAC	Confluence avec l'Auvézère, commune LUBERSAC	

Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau du Rieurtort, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LUBERSAC	Confluence avec l'Auvézère, commune LUBERSAC	
Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau du Vendonnais, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-JULIEN-LE-VENDOMOIS	Confluence avec l'Auvézère, commune SAINT-JULIEN-LE-VENDOMOIS	Truite fario
Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau du Vendonnais (Affluent rive droite), ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-JULIEN-LE-VENDOMOIS	Confluence avec le ruisseau du Vendonnais, commune SAINT-JULIEN-LE-VENDOMOIS	Truite fario
Chabot ; Truite fario	Ruisseau Gabouyreau, et ses affluents	Bras rive gauche, commune MONTGIBAUD	Confluence avec le ruisseau de Gabouyreau, commune MONTGIBAUD	
Chabot ; Truite fario	Ruisseau Gabouyreau, ses affluents et sous affluents	De la source, commune MONTGIBAUD	Confluence avec l'Auvézère, commune LUBERSAC	
Truite fario	Ruisseau sans nom (Les Côtes), et ses affluents	En aval du plan d'eau des sources, commune MONTGIBAUD	Confluence avec la Boucheuse, commune MONTGIBAUD	
Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau sans nom (Lieu-dit "Le Puy Chateau"), ses affluents et sous affluents	De la source, commune ARNAC-POMPADOUR	Confluence avec le ruisseau d'Arnac, commune ARNAC-POMPADOUR	
Truite fario	Ruisseau sans nom (Lieu-dit "Le Rhé")	De la source, commune ARNAC-POMPADOUR	Confluence avec le ruisseau d'Arnac, commune ARNAC-POMPADOUR	Truite fario
Truite fario	Ruisseau sans nom - Lieu-dit "Le Puy", ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-ELOY-LES-TUILERIES	Confluence avec le ruisseau de la Croisille, commune SAINT-ELOY-LES-TUILERIES	Truite fario

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

**INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYÈRES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA
FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

INVENTAIRE DES PARTIES DE COURS D'EAU LISTE 2 ÉCREVISSSES

Article R432 1-1-1 du Code de l'environnement : inventaire des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères, établi à partir des caractéristiques de pente et de largeur de ces cours d'eau qui correspondent aux aires naturelles de répartition de l'espèce

Liste des espèces présentes dans le département. Liste fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement :
Écrevisse à pieds blancs

La Dordogne de sa source au confluent de l'Anze

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau d'Enval, et ses affluents	Source, commune LIGINIAC	Confluence Dordogne, commune LIGINIAC	Présence écrevisses à pieds blancs
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau du Pont Aubert, et ses affluents	Source, commune NEUVIC	Route D55, commune NEUVIC	Présence écrevisses à pieds blancs
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau du Pont Aubert, ses affluents et sous affluents	De la source, commune NEUVIC	Pont du Moulin de la Planche, commune NEUVIC	Ecrevisse pieds blancs
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau du Pont Aubert	De la source, commune NEUVIC	Confluence avec le ruisseau du Pont Aubert, commune NEUVIC	Affluent rive gauche du ruisseau du Pont Aubert

La Dordogne du confluent de la Cère au confluent de la Vézère

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Ecrevisse à pieds blancs	Affluent rive droite de la Tourmente, ses affluents et sous affluents	De la Source (Pont de la D 50), commune TURENNE	Confluence avec la Tourmente, commune TURENNE	Ecrevisse "Pied blanc"
Ecrevisse à pieds blancs	Le Soustre, ses affluents et sous affluents	De la source, commune CHAUFFOUR-SUR-VELL	Limite de département du Lot, commune CHAUFFOUR-SUR-VELL	
Ecrevisse à pieds blancs	Les Renardières, ses affluents et sous affluents	De la source, commune COLLONGES-LA-ROUGE	Confluence avec "Les Termes", commune COLLONGES-LA-ROUGE	
Ecrevisse à pieds blancs	Les Termes, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LAGLEYGEOLLE	Confluence avec le Soustre, commune CHAUFFOUR-SUR-VELL	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Laval, ses affluents et sous affluents	De la source, commune LOSTANGES	Confluence avec la Sourdoire, commune LOSTANGES	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Noaihac, ses affluents et sous affluents	De la source, commune NOAILHAC	Confluence avec la Tourmente, commune NOAILHAC	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau La Merlette, ses affluents et sous affluents	De la Source, commune TURENNE	Pont de la D 150, commune TURENNE	

La Dordogne du confluent de l'Auze (incluse) au confluent de la Cère (incluse)

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Ecrevisse à pieds blancs	La Souvigne, et ses affluents	Du confluent du Méjou, commune FORGES	Confluent de la Dordogne, commune ARGENTAT	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Coucoulogne, et ses affluents	De la source, commune ASTAILLAC	Confluence avec la Dordogne, commune LIOURDRES	Ecrevisse "pied blanc"
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Roussille, et ses affluents	Source, commune LAMAZIERE-BASSE	Confluence Luzège, commune LAMAZIERE-BASSE	Présence écrevisses à pieds blancs
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau du Peyret, et ses affluents	De la source, commune MERCOEUR	Pont de gramont, commune SEXCLES	Ecrevisse à pieds blancs trouvées en 2016

La Vézère de sa source au confluent de la Corrèze (incluse)

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Ecrevisse à pieds blancs	La Pourette	De la source, commune USSAC	Confluence avec le Maumont, commune USSAC	
Ecrevisse à pieds blancs	Le Biou, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINTE-FEREOLE	Confluence avec le plan d'eau de la Couze de Venarsal, commune SAINTE-FEREOLE	Ecrevisse "pied Blanc"
Ecrevisse à pieds blancs	Le Donjou, ses affluents et sous affluents	De la source, commune PALAZINGES	Confluence avec la Roanne, commune DAMPNIAT	
Ecrevisse à pieds blancs	Le Donjou (Ruisseau de Palazinges), ses affluents et sous affluents	De la source, commune PALAZINGES	Confluence avec l'autre bras du Donjou, commune PALAZINGES	

Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Boulou, ses affluents et sous affluents	De la source, commune VEIX	Confluence avec la Vézère, commune LE LONZAC	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Chadapaud	De la source, commune SAINT-BONNET-L'ENFANTIER	Confluence avec le ruisseau de la Chapelle, commune SAINT-BONNET-L'ENFANTIER	Ecrevisse "Pied Blanc"
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Chauvignac, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER	Confluence avec le ruisseau des Deux Aiguës, commune SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Pauliat, ses affluents et sous affluents	De la source, commune SAINT-HILAIRE-LES-COURBES	Confluence avec la Soudaine, commune TREIGNAC	Ecrevisse "Pied Blanc"
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau du Pont Peyri, ses affluents et sous affluents	De la confluence avec ruisseaux de L'Étang et Ganezande, commune SAINT-AUGUSTIN	Confluence avec le ruisseau de la Blancherie, commune BEAUMONT	Ecrevisse "Pied Blanc"

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

**INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYÈRES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA
FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

INVENTAIRE DES PARTIES DE COURS D'EAU LISTE 2 POISSONS

Article R432 1-1-1 du Code de l'environnement : inventaire des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères, établi à partir des caractéristiques de pente et de largeur de ces cours d'eau qui correspondent aux aires naturelles de répartition de l'espèce

Liste des espèces présentes dans le département. Liste fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement :

Brochet

La Vézère du confluent de la Corrèze au confluent de la Dordogne

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Brochet	La Loyre, ses affluents et sous affluents	De la source, commune OBIAT	Confluence avec la Vézère, commune VARETZ	Truite fario, Chabot, Vandoise, Lamproie de Planer,

Préfecture / Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial / Bureau de la
coordination administrative interministérielle

19-2020-01-20-005

Décision du 20 janvier 2020 prononçant le Décision de
déclassement du domaine public ferroviaire d'un terrain sis
lieudit La Tuillière sur la commune de AYEN, parcelle
cadastrée A 568

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SPA : **CL3059-01**

SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau modifié par le décret n°2015-140 du 10 février 2015, notamment son article 50,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du Président du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement,

Vu l'autorisation de l'Etat en date du 16 Décembre 2019,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de SNCF Réseau,

DECIDE :

ARTICLE 1

Le terrain bâti sis à AYEN tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte vert, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
AYEN - 19015	LA TUILLIERE	A	568	1535
			TOTAL	1 535 m ²

ARTICLE 2

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département de la Corrèze et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Corrèze,

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

Fait à Bordeaux,

Le 20/01/2020

Jean-Luc GARY

Directeur Territorial